

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(3^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 6 avril 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Communication de M. le président** (p. 551).
2. **Questions au Gouvernement** (p. 551).
 - LUTTE CONTRE LE SIDA (p. 551)
MM. Renaud Muselier, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.
 - MANIFESTATIONS ET MAINTIEN DE L'ORDRE (p. 552)
MM. Philippe Goujon, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.
 - RÉFORME DES COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES (p. 552)
MM. Daniel Garrigue, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.
 - POLITIQUE DE LA FAMILLE (p. 553)
M. Louis de Broissia, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.
 - CRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE (p. 553)
MM. Jean-Jacques Delvaux, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.
 - INFORMATION DES COMMISSIONS D'ENQUÊTE (p. 554)
MM. Jean Ueberschlag, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.
CIP (p. 555)
MM. Daniel Vaillant, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.
 - RENTÉE SCOLAIRE DE 1994 (p. 555)
MM. Michel Fromet, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.
 - ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD (p. 556)
MM. Didier Migaud, Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre.
 - DÉFICITS DES ENTREPRISES PUBLIQUES (p. 557)
MM. Laurent Dominati, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.
 - LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (p. 558)
M. Jean-Jacques Hyst, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

CONSÉQUENCES DE LA DÉVALUATION DU FRANC CFA (p. 559)

MM. Daniel Colin, Michel Roussin, ministre de la coopération.

ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD (p. 560)

MM. François Rochebloine, Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

SÉCURITÉ À STRASBOURG (p. 561)

MM. Alfred Muller, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALLÈGEMENT DU COÛT DU TRAVAIL (p. 561)

MM. Jean-Pierre Soisson, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

POLITIQUE DE L'EMPLOI (p. 562)

Mme Muguette Jacquaint, M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD (p. 563)

MM. Maxime Gremetz, Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Suspension et reprise de la séance (p. 564)

3. **Conclusions du cycle de l'Uruguay.** - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 564).

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

MM. Charles Josselin, Bernard Pons.

PRÉSIDENTE DE M. ERIC RAOULT

MM. Gilbert Gantier,
Jean-Pierre Chevènement,
Rémy Auedé,
Patrick Hoguet, au nom de la délégation pour les Communautés européennes.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

4. **Saisine pour avis d'une commission** (p. 582).

5. **Ordre du jour** (p. 582).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Mes chers collègues, pour permettre la préparation du débat qui suivra les questions au Gouvernement, l'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay a été mis à la disposition de chacun d'entre vous.

Ce document est disponible à la distribution.

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

LUTTE CONTRE LE SIDA

M. le président. La parole est à M. Renaud Muselier.

M. Renaud Muselier. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la santé.

Chaque jour, en France, quinze à vingt personnes meurent du sida et le nombre des séropositifs est évalué à plus de 100 000. Demain, 7 avril, les télévisions et les radios se mobiliseront afin de sensibiliser tous nos concitoyens à cette terrible maladie. Notre devoir de parlementaire est de nous associer à cette manifestation, et cela sans réserve car elle est marquée du sceau de la générosité. Cette soirée, à n'en point douter, mobilisera, sensibilisera, motivera et surtout responsabilisera chacun d'entre nous afin que, demain, nul ne se sente dispensé du geste qui sauve.

Mais au-delà de cette manifestation, monsieur le ministre, le groupe du Rassemblement pour la République aimerait connaître les moyens que vous entendez consacrer à la recherche, à la prévention et au traitement en matière de sida. Notre espoir est que cette nuit de la générosité devienne 365 jours de générosité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, la lutte contre le sida est une priorité absolue de ce Gouvernement. Sur notre planète, toutes

les deux heures une personne est contaminée par le virus du sida. On recense aujourd'hui treize millions de séropositifs sur la terre et on en prévoit cinquante millions en l'an 2000. Comme vous le savez, la France est le pays le plus touché de l'Union européenne avec 15 familles en deuil par jour - vous venez de le rappeler, monsieur le député -, 150 000 séropositifs et plus de 32 000 malades déclarés depuis le début de l'épidémie.

Nous sommes dans une situation d'urgence et je voudrais remercier publiquement, devant la représentation nationale, les chaînes de télévision publiques ou privées, l'ensemble des journalistes de la presse télévisée,...

M. Michel Péricard et M. Robert Pandraud. Et les radios !

M. le ministre délégué à la santé ... des radios et de la presse écrite qui se sont réunis pour lutter contre cette maladie.

Mais je voudrais surtout lancer un cri d'alarme à l'adresse de tous ceux qui ne se sentent pas concernés. En effet, trois récentes études du ministère de la santé montrent que 40 p. 100 des gens qui viennent d'être contaminés sont hétérosexuels. Cette maladie nous concerne donc évidemment tous.

Vous avez posé une question, monsieur le député : que fait le Gouvernement ? Il a aujourd'hui une priorité et la loi de finances de 1994 a marqué un tournant indiscutable dans la lutte contre le sida puisque le budget qui lui est consacré est en augmentation de 25 p. 100. Le professeur Montagnier, dans son rapport, a fait quarante-neuf propositions : quarante-trois ont été acceptées par le Gouvernement. Cela représente un montant supplémentaire de 100 millions de francs.

Nous avons quatre priorités claires.

Premièrement : une meilleure coordination des actions aux niveaux national et local grâce à la création de cellules de lutte anti-sida dans les départements et les régions.

Deuxièmement : une meilleure prévention... avec des programmes d'éducation pour la santé destinés aux populations à risque, c'est-à-dire non seulement, d'abord et avant tout, les jeunes, mais aussi les toxicomanes - aujourd'hui un toxicomane sur trois est séropositif.

Troisièmement : l'amélioration de la vie quotidienne des malades avec l'aide au maintien à domicile. Nous avons doublé le nombre d'heures de gardes-malades et d'auxiliaires de vie et triplé le nombre d'appartements thérapeutiques.

Enfin, quatrièmement, s'agissant de la recherche - c'est la grande question - avec M. Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous développons des programmes de recherche clinique pour créer un réseau d'essais thérapeutiques et valider ainsi de nouveaux médicaments dans notre pays.

Voilà, monsieur le député, ce que fait le Gouvernement, quelle est sa priorité. Mais surtout, le seul message est celui-ci : il faut que nous nous sentions tous mobilisés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

MANIFESTATIONS ET MAINTIEN DE L'ORDRE

M. le président. La parole est à M. Philippe Goujon.

M. Philippe Goujon. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, ces dernières semaines, Paris et de grandes villes de province ont été le théâtre de graves affrontements à l'occasion de manifestations pour-tant de nature pacifique mais auxquelles se sont mêlées des bandes parfaitement organisées de casseurs. Ceux-ci, venus dans un but violent et crapuleux, ont commis de véritables pillages, destructions et agressions.

Comme nombre de nos concitoyens, j'ai été profondément indigné par ces véritables scènes de guérilla urbaine que chacun a pu voir à la télévision.

Ces actes inqualifiables peuvent nuire au droit de manifester et provoquer des réactions désespérées d'auto-défense.

Je voudrais, tout d'abord, rendre hommage aux forces de l'ordre (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) qui, dans des conditions particulièrement difficiles - le nombre de leurs blessés en atteste - ont permis l'exercice d'une liberté publique fondamentale sans que l'on ait eu à déplorer de blessés graves ou pis encore.

Mais je voudrais regretter les dégâts causés aux commerçants dont l'outil de travail a parfois été détruit, aux automobilistes dont les véhicules ont été endommagés ou incendiés et aux personnes attaquées ou volées.

Monsieur le ministre d'Etat, pouvez-vous nous dire si ces victimes auront l'assurance d'une indemnisation rapide et intégrale ?

Etes-vous en mesure de nous indiquer les moyens susceptibles d'être mis en œuvre afin de contenir ces actes de violence collective inadmissibles dont nous devons tous fustiger les auteurs avec la plus grande fermeté ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, effectivement, pendant plus de trois semaines, des manifestations se sont déroulées sur le territoire national. Généralement, elles ont revêtu un caractère pacifique mais, dans un certain nombre de villes, à Nantes, à Lyon et plus particulièrement à Paris, des bandes de casseurs se sont mêlées aux manifestants. Lors de la dernière manifestation, des incidents très graves se sont produits. Un certain nombre de reproches ont été adressés aux forces de police, notamment à Paris, dont celui d'être intervenues tardivement.

Je confirme devant la représentation nationale les instructions que j'avais données à l'ensemble des forces de police : naturellement privilégier le déroulement pacifique des manifestations et n'intervenir qu'à coup sûr afin d'éviter des incidents plus graves et les pertes de vies humaines qui auraient pu éventuellement en découler.

Ainsi, à Paris, les forces de police sont intervenues dès lors qu'elles n'avaient plus en face d'elles que des casseurs. C'est vrai également que, confrontée à ce phénomène nouveau, l'organisation des forces de police doit être revue. Je note d'ailleurs que ceux qui nous reprochaient trois jours plus tôt d'avoir fait appel à des personnels en

civil à l'arrière ou sur les flancs des manifestations pour arrêter les casseurs nous ont reproché ensuite de ne pas les avoir engagés à nouveau. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Les forces de police recevront les moyens supplémentaires dont elles ont besoin. Je rappelle que le droit de manifester est reconnu par la Constitution et qu'il doit être garanti, y compris grâce à l'aide des forces de police. Mais nous ne laisserons pas, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la chienlit s'installer, ni à Paris ni ailleurs. (« Bravo » ! et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Je renouvelle, à cette occasion, au préfet de police, au directeur de la sécurité publique, aux contrôleurs généraux et à l'ensemble des forces de police et de gendarmerie les remerciements du Gouvernement pour leur sang-froid et leur conduite des opérations. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

RÉFORME DES COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, la réforme des cotisations sociales agricoles a été voulue, à juste titre, par la profession. Sa mise en œuvre n'en soulève pas moins un certain nombre de difficultés. Ainsi, au moment où les exploitations agricoles doivent consentir un important effort d'adaptation, la confusion qui existe entre les revenus des investissements et les revenus du travail agricole proprement dit n'est pas un élément très porteur, capable d'inciter à la modernisation. Par ailleurs, la mise en œuvre accélérée de cette réforme a des effets très durs pour certaines catégories de producteurs, notamment ceux qui sont spécialisés dans la vigne ou les fruits et légumes.

Ce fait est encore aggravé pour les exploitants qui ont opté pour le régime du réel, en particulier les jeunes qui ont fait ce choix non pas parce que leurs revenus sont particulièrement élevés, mais parce qu'ils ont le souci d'une meilleure gestion de leur exploitation.

Aussi, je voudrais vous demander quelles mesures vous envisagez de prendre pour corriger ces distorsions et pour en atténuer les effets en faveur des catégories d'exploitants qui sont souvent confrontés à de graves difficultés.

(*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous venez de le rappeler, la mise en œuvre de la réforme des cotisations sociales est en cours.

Lancée en 1990, elle devait s'étaler jusqu'en 1999. Or, vous l'avez dit, à la demande pressante de la profession et après de très nombreuses consultations et une très large concertation, le Gouvernement a décidé d'en terminer dès 1996. Nous sommes à mi-parcours et nous allons mettre à profit les trois ans à venir.

Cette réforme se traduit, pour 65 p. 100 des agriculteurs, par une diminution de leurs cotisations et pour 35 p. 100 d'entre eux par une augmentation. Parmi ces

35 p. 100, 15 p. 100 subissent un prélèvement supplémentaire supérieur à 5 p. 100 par an, et 2 ou 3 p. 100 un supplément de charges insupportable. Les dossiers concernant ces derniers sont étudiés de façon décentralisée, par l'ensemble des instances départementales qui ont reçu des instructions sur ce point et auront les moyens appropriés pour les traiter individuellement dans les meilleures conditions possibles.

Alors, ne dramatisons pas trop, puisque tout le monde est bien d'accord sur le principe qu'il faut impérativement remplacer le revenu cadastral par le revenu professionnel, même s'il faut encore préciser la définition de celui-ci. La masse de cotisations doit rester constante.

L'esprit de la réforme est de parvenir à plus d'équité dans la répartition de l'effort. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

POLITIQUE DE LA FAMILLE

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

L'an dernier, monsieur le Premier ministre, à pareille époque, je vous posais une question sur la famille dans des termes quasi identiques à ceux que je vais utiliser aujourd'hui. Mme Veil me répondit de façon fort aimable, mais insatisfaisante. Permettez-moi de vous le redire, si vous apparaissez à l'opinion ainsi qu'à la majorité de cette assemblée comme le chef d'un gouvernement qui s'attaque avec ardeur à la réduction de trois déficits qui menacent de faillite notre société: le déficit des finances publiques, le déficit des comptes sociaux et le déficit de la création d'emplois (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)...

M. Didier Boulaud. Avec le CIP!

M. Louis de Broissia. ... nous estimons, en revanche, que vous n'avez encore rien fait de substantiel (« Ah! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)...

M. Didier Boulaud. C'est vrai!

M. Louis de Broissia. ... concernant la résorption du quatrième déficit qui ronge notre société, le déficit démographique et familial.

Certes, un projet de loi sur la politique familiale nous sera proposé dans les prochaines semaines. Nous souhaitons que le Parlement joue son rôle et aille plus vite et plus loin. L'Assemblée nationale, monsieur le président, devrait d'ailleurs donner le bon exemple en réunissant sa délégation sur les études démographiques, qui n'a pas siégé depuis deux ans.

Deux questions préoccupent ceux qui attendent un vrai programme pluriannuel. L'une a trait au caractère différé de l'application des mesures que nous pourrions voter. Pouvez-vous rassurer les familles en indiquant que ce délai sera bref?

La seconde question fait suite à l'accord intervenu entre les partenaires sociaux au sein de l'AGIRC: il aura pour effet de pénaliser les cadres retraités des années 1995, 1996, 1997, en raison de la réduction de la majoration pour charges familiales. N'y a-t-il pas là une incohérence?

En résumé, nous pensons tous que la famille mérite, bien au-delà de mesures ponctuelles, un plan d'ensemble, un plan à très long terme qui permette à la France de

l'an 2000 d'avoir un bon équilibre démographique et de préserver l'état de la famille. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'évoquer au début de cette session parlementaire le projet qui va vous être très prochainement soumis sur la politique de la famille, que le Conseil d'Etat est en train d'étudier et qui sera très prochainement adopté en conseil des ministres.

Monsieur le député, vous m'avez demandé s'il sera d'application rapide. Vous avez également souligné l'intérêt d'un programme à long terme, jusqu'à l'an 2000.

Je vous répondrai que c'est bien de cette façon que le Gouvernement envisage la politique de la famille. En effet, d'une part des mesures importantes seront applicables dès le 1^{er} janvier 1995. D'autre part, ayant des ambitions plus fortes que l'allocation parentale pour le deuxième enfant, l'amélioration de la prise en charge des enfants pour concilier le travail et la garde des enfants ainsi que leur éducation, nous avons prévu un train de mesures qui tiennent compte de l'évolution même du système de la branche famille. Cette branche est aujourd'hui pour la première fois dans une situation financière relativement difficile puisque le régime est à peine équilibré; nous ne pouvons donc pas envisager des mesures trop coûteuses. Mais nous savons que, dans les années qui viennent, un bénéfice devrait progressivement se dégager, d'autant que le projet de loi sur la famille - c'est l'une de ses originalités et l'une de ses grandes ambitions - doit réserver intégralement les ressources de cette branche au bénéfice de mesures exclusivement destinées à la politique familiale.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien!

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Il y aura donc là une garantie nouvelle car, on le sait très bien, ses excédents étaient jusqu'alors largement utilisés en faveur des régimes déficitaires.

M. Jean-Pierre Delalande. Très juste!

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Bref, toute une série de mesures s'appliqueront, je le répète, au 1^{er} janvier 1995; d'autres, progressivement, jusqu'en 1997.

En ce qui concerne l'AGIRC, nous ne pouvons rien faire. Je déplore profondément les mesures dont vous avez fait état. Mais c'est un régime complémentaire qui est autonome. Le Gouvernement ne peut donc pas intervenir. Les partenaires sociaux devraient se résoudre à des sacrifices importants car la situation était très difficile. Je déplore que les familles en aient fait les frais. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

CRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Delvaux.

M. Jean-Jacques Delvaux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Monsieur le ministre, en manifestant dans les rues de la capitale le 14 mai 1993, les professionnels de l'industrie du textile et de l'habillement ont exprimé leur angoisse quant à leur devenir. Près d'une année s'est écoulée et, bien que des mesures aient été prises pour lutter contre le travail clandestin et développer la flexibilité dans nos entreprises, ils attendent des dispositions plus concrètes et, surtout, plus radicales.

En effet, la situation du secteur est dramatique. Depuis le début de l'année, un grand nombre de salariés sont en chômage technique, et nombre d'entreprises à la limite du dépôt de bilan. C'est du moins ce qui ressort de l'examen de la situation dans la région Nord - Pas-de-Calais et notamment dans ma circonscription, où trois entreprises sont en redressement judiciaire.

Les causes de cette dégradation, nous les connaissons. Elles sont toujours les mêmes. C'est, bien sûr, le développement des importations provenant des pays à main-d'œuvre sous-payée et socialement mal protégée. C'est aussi l'attitude inadmissible des grands donneurs d'ordres qui imposent leurs prix et des délais insupportables pour nos petites et moyennes entreprises. C'est enfin et surtout le coût élevé du travail en France. (« CIP ! CIP ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Monsieur le ministre, compte tenu des difficultés qui persistent, des menaces qui pèsent, quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter la disparition de ce grand secteur industriel, pour favoriser la reprise d'activités qui, dans l'habillement, emploient encore aujourd'hui plus de 300 000 personnes ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Depuis le 14 mai 1993, depuis cette grande manifestation qui a mobilisé des dizaines de milliers de patrons et de salariés du textile, le Gouvernement est en contact régulier avec la profession. Ensemble - vous l'avez rappelé, monsieur le député -, nous nous sommes battus pour lutter contre la contrefaçon, et, avec l'aide de Michel Giraud et de Charles Pasqua, contre le travail clandestin. Nous avons obtenu à Bruxelles des contingentements anti dumping pour nous prémunir contre les importations chinoises, par exemple. Nous continuons cet effort au niveau européen avec des moyens financiers considérables. Dans le cadre de l'objectif 4, 700 millions de francs par an sont à la disposition de l'industrie textile, de la confection et de l'habillement notamment. Je pense aussi à l'extension des zones RETEX au titre des objectifs 2 et 5 b.

Mais, surtout, permettez-moi de le dire puisque nous sommes à la veille de la signature à Marrakech des accords du GATT, nous allons nous battre sur deux axes essentiels en ces derniers jours qui concernent directement ce secteur d'activités. Nous voulions d'abord obtenir que les pays qui n'ont présenté aucune offre d'ouverture de leur propre marché - l'Indonésie, le Pakistan, l'Inde - ne puissent pas bénéficier du démantèlement de l'AMF, de telle sorte que nous ne supportions pas leur concurrence. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) De la même façon, avec l'appui - et c'est quelque chose de nouveau et d'extraordinairement prometteur pour nos pays d'Europe -, avec l'appui, disais-je, des États-Unis, pour une fois solidaires de la France, nous sommes en train de nous battre pour que la clause sociale soit prise en

compte dans la future organisation mondiale du commerce et qu'en particulier le travail forcé, le travail des enfants ne puissent plus donner lieu à la libre exportation des produits obtenus de cette façon. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Soyez sûrs qu'avec cette solidarité gouvernementale, l'appui de la profession et la mobilisation de nos partenaires européens, il y a des perspectives pour les 350 000 salariés du textile et de la confection. Nous rendons hommage à leur courage et nous les soutiendrons ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

INFORMATION DES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

M. le président. La parole est à M. Jean Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Jean-Pierre Brard. Laissez-le tranquille ! (Sourires.)

M. Jean Ueberschlag. Le 19 novembre 1993, monsieur le ministre, l'Assemblée nationale décidait la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds affectés à la formation professionnelle. Au cours des nombreuses auditions auxquelles elle a procédé, les dispositions contenues dans la loi quinquennale sur l'emploi ont été régulièrement évoquées. Les commissaires ont été obligés de constater que si les partenaires sociaux qu'ils entendaient connaissaient tout des projets de décrets d'application, eux-mêmes en ignoraient tout !

En ma qualité de président de la commission, je vous ai fait part, le 15 mars 1994, de son souhait d'être informé du contenu de ces projets. Vous m'avez répondu dans votre lettre du 29 mars que les principes fondamentaux de la République - notamment la séparation stricte des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif - vous interdisaient de souscrire à la requête de la commission. Monsieur le ministre, le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs en vigueur sous la V^e République n'interdit certainement pas au Parlement d'être informé par le Gouvernement, ni d'exercer un contrôle politique et budgétaire sur l'action de celui-ci. Méconnaître ce droit légitime d'information des parlementaires serait plus inconvenant encore lorsqu'il s'agit d'une commission d'enquête !

Permettez-moi de vous rappeler que la démarche que j'ai fait s'inscrire parfaitement dans le cadre des pouvoirs d'investigation des commissions d'enquête parlementaire tels qu'ils sont définis par l'ordonnance du 17 novembre 1958 modifiée par les lois du 19 juillet 1977 et du 20 juillet 1991. Selon ces textes, « tous les renseignements de nature à faciliter cette mission doivent [lui] être fournis. La commission est habilitée à se faire communiquer tout document de service, à l'exception de ceux revêtant un caractère secret concernant la défense nationale, la sécurité intérieure et extérieure de l'État et sous réserve du respect du principe de la séparation de l'autorité judiciaire et des autres pouvoirs ».

Ma question, monsieur le ministre, répond à un double objectif : vous rappeler le souhait de la commission à ce sujet et vous demander s'il ne serait pas opportun et judicieux de permettre au Parlement, dès lors qu'il a voté une loi, de continuer à être informé et associé, à l'instar de toutes les autres instances concernées.

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, j'ai pris acte du fait que la commission d'enquête conduisait ses travaux dans le cadre de l'ordonnance du 17 novembre 1958, que, en conséquence, ses débats étaient confidentiels et donc que ses enquêtes et ses rencontres n'avaient pas de caractère public.

Dans ces conditions, c'est volontiers que je réponds positivement à votre demande.

M. Jean-Pierre Michel. C'est faux !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Un certain nombre de décrets sont en cours d'examen par le Conseil d'Etat. C'est dans les plus brefs délais que je vous les ferai parvenir. *(Applaudissement sur plusieurs bancs du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Michel. Retournez à l'école !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

CIP

M. le président. La parole est à M. Daniel Vaillant.

M. Daniel Vaillant. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adressait à M. le Premier ministre, mais il s'est retiré.

Il aura fallu un mois de manifestations pour que M. Balladur entende enfin la jeunesse de notre pays et supprime les décrets d'application relatifs aux contrats d'insertion professionnelle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Cependant la base juridique de ces décrets, à savoir l'article 62 de la loi quinquennale sur l'emploi, existe toujours.

Ma question est simple, monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Etes-vous prêt à proposer au Parlement, dès cette session, l'abrogation de cet article et à renoncer ainsi à la création d'un « sous-SMIC jeunes » ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Charles Ehrmann. Lamentable !

M. Daniel Vaillant. Par ailleurs, quelles mesures comptez-vous prendre, ou du moins suggérer au Premier ministre de prendre, après la décision du tribunal administratif de Lyon d'ordonner un sursis à exécution de l'arrêté ministériel d'expulsion en urgence absolue *(Vives exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* pris à l'encontre des deux jeunes Algériens interpellés, le 21 mars dernier, lors d'incidents après une manifestation anti-CIP.

M. Robert-André Vivien. Provocateur !

M. Daniel Vaillant. La démocratie, monsieur le président, veut qu'on écoute chacun dans le silence et la dignité ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Mesdames, messieurs les députés, vous voudrez bien excuser le départ de M. le Premier ministre, qui n'a d'autre raison que son voyage en Chine.

Je me suis expliqué hier devant l'Assemblée nationale sur le problème général du chômage des jeunes. Vous m'avez posé, monsieur Vaillant, une question précise et, j'y réponds : il est clair qu'à partir du moment où, d'une part, les aides publiques pour les contrats d'apprentissage et les contrats de qualification seront prorogées, et où, d'autre part, les partenaires sociaux auront négocié un contenu nouveau pour les contrats d'orientation et les contrats d'adaptation, le Parlement aura à sanctionner ces nouvelles dispositions.

Quant au reste, dois-je vous rappeler que, dans ce pays, au nom de la République et de la démocratie, la séparation des pouvoirs est une règle absolue qui mérite d'être respectée ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

RENTRÉE SCOLAIRE DE 1994

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, l'immense succès de la manifestation du 16 janvier dernier pour la défense de l'enseignement public *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République)...*

M. le président. Je vous en prie ! Laissez M. Fromet poser sa question !

M. Michel Fromet. ... vous a conduit à proposer diverses mesures pour la rentrée de 1994. Vous avez réaffirmé à cette occasion qu'il n'y aurait pas, lors de cette rentrée, de fermetures de classes. Or les cartes scolaires sont aujourd'hui connues et l'on constate, dans de très nombreux départements, des fermetures de classes à la fois en milieu rural et, plus grave encore, dans les zones d'éducation prioritaire.

M. Jean-Claude Bahu. Ce n'est pas vrai ! On n'est pas des socialistes !

M. le président. Mon cher collègue, le ministre répondra. Inutile de le faire à sa place.

Continuez, monsieur Fromet.

M. Michel Fromet. Par ailleurs, dans les lycées, les personnels de service et de surveillance seront en nombre insuffisant à la rentrée. C'est le constat que font tous les établissements et que corrobore d'ailleurs le rapport Schléret.

Enfin, les conseils d'université déplorent ces derniers jours, avec beaucoup d'amertume, l'indigence de leurs crédits de fonctionnement. Déjà, les universités lancent des SOS en direction des collectivités, qui sont invitées à pallier les insuffisances des crédits de l'Etat.

Force est de constater, monsieur le ministre, que votre budget n'est plus la priorité des priorités, comme c'était le cas sous vos prédécesseurs. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

A partir de ce constat, deux questions s'imposent. Oui ou non, y aura-t-il des fermetures de classes à la rentrée en milieu rural et dans les zones d'éducation prioritaire ?

M. René Chabot. Pas plus qu'avant !

M. Michel Fromet. Quelles mesures d'urgence envisagez-vous pour prendre en compte les légitimes revendications des conseils d'université, qui demandent des crédits à la hauteur de leurs besoins ?

M. Christian Bataille. Le Gouvernement sacrifie l'école publique !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, vous me permettrez d'abord un mot d'émotion. Le recteur de l'académie dont dépend votre circonscription, Mme Oury, qui s'était beaucoup occupée des questions que vous avez évoquées, a trouvé la mort ce matin dans un accident de la route, où le professeur Jean Bernard a été lui-même très grièvement blessé. Cette jeune femme était un fonctionnaire très brillant. Il me semble que nous pouvions avoir ce mot d'émotion pour saluer un fonctionnaire d'autorité de l'éducation nationale qui remplissait parfaitement sa mission.

M. Henri Emmanuelli. Scandaleux !

Mme Ségolène Royal. N'en faites pas un fonds de commerce !

M. le ministre de l'éducation nationale. Qui, sur ces bancs, ose dire « scandaleux » ? (*Vives exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues !

Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Quant aux questions que vous avez posées, je passerai sur le préambule, dont vous conviendrez avec moi qu'il relève davantage des concours de langue de bois que des véritables interrogations à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Malgré la baisse du nombre des élèves, il y aura cette année, devant eux, 750 enseignants de plus dans le primaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* - « Bluff ! Mensonge ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Et ces 750 enseignants de plus seront en particulier affectés dans le monde rural et les zones d'éducation prioritaire.

Je n'ai jamais dit - comment l'aurais-je pu ? - qu'il n'y aurait aucune fermeture de classe.

M. Christian Bataille. C'est Balladur qui l'a dit !

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai dit qu'il n'y aurait aucune fermeture d'école, ce qui n'est pas la même chose ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je mets au défi ceux qui m'interpellent de prouver qu'une seule école du monde rural a été fermée cette année contre l'avis des élus ou l'aura été à la rentrée prochaine ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il n'en allait pas ainsi sous les gouvernements qui nous ont précédés. (*Huées sur les mêmes bancs.*)

Mais ces mesures ne doivent pas être l'enjeu d'une rivalité politique. Ce sont les élèves qui en bénéficieront. Pour nous, c'est l'essentiel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Après les jeunes, ce sont des milliers d'anciens combattants qui manifestent aujourd'hui dans la rue. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Didier Migaud. J'élève une protestation contre les contraintes et interdictions qui ont été opposées aux organisateurs de cette manifestation, qui souhaitaient tout simplement se rassembler et être entendus par la représentation nationale dans la dignité.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Nous les avons reçus !

M. Didier Migaud. Lorsque vous étiez dans l'opposition, vous avez, messieurs, multiplié les promesses vis-à-vis des anciens combattants d'Afrique du Nord.

M. Jean-Luc Reitzer. Et vous ?

M. Didier Migaud. Lorsque vous êtes devenus majoritaires, vous avez concrétisé ces promesses par le dépôt de propositions de loi. Tout le monde attendait avec impatience le projet de budget pour 1994. Or, et pour la première fois depuis longtemps, aucune mesure nouvelle n'a été prise dans ce budget en faveur des anciens d'Algérie. Pire encore, on y trouve des réductions et des suppressions de crédits, notamment en ce qui concerne le Fonds national de solidarité.

Devant la colère des associations d'anciens combattants, devant la colère de l'opposition et également devant votre colère, le Premier ministre a annoncé des mesures tangibles. Le 8 mars, il en a révélé la teneur.

M. Philippe Logras. Excellentes mesures !

M. Didier Migaud. Ces mesures tangibles sont devenues des mesures « croupion », « peau de chagrin ». C'est un coup de bluff médiatique auquel vous vous êtes livrés, notamment en ce qui concerne la retraite anticipée en fonction du temps passé en Algérie. Vous avez, dans ce domaine, annoncé des mesures qui ne concerneront que très peu d'anciens combattants. Et je suis persuadé qu'une grande majorité de nos collègues pensent la même chose.

La question que j'adresse à M. le Premier ministre sera double.

Pourquoi, pour l'attribution de la carte du combattant, ne pas accepter ce que réclament les associations, à savoir l'application du critère de territorialité ?

M. Arthur Dehaine. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait en dix ans ?

M. Didier Migaud. En ce qui concerne la mesure sur la retraite anticipée, comment êtes-vous arrivés au chiffre de 2,3 milliards de francs ? Sur quel budget repose-t-il : 1996, 1997, 1998, 1999 ? Qui concerne-t-il ? Quand allez-vous nous donner le détail de vos chiffres ?

Monsieur le ministre des anciens combattants, vous considérez-vous comme quitte après les mesures « croupion » que vous avez annoncées ? Quand allez-vous honorer vos promesses ou simplement respecter votre signature ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. Et les vôtres ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur le député, il y a deux domaines, en effet, dans lesquels les associations d'anciens combattants présentent des demandes pressantes : la carte

du combattant et la retraite anticipée. M. le Premier ministre, recevant les représentants du Front uni le 8 mars, leur a précisé les intentions du Gouvernement sur ces deux plans. Il leur a d'abord indiqué qu'il me chargeait de prévoir de meilleures conditions de délivrance afin d'élargir l'accès à la carte du combattant. C'est fait! J'ai pris un arrêté qui sera publié très prochainement au *Journal officiel* et qui permettra de délivrer environ 120 000 cartes du combattant nouvelles aux anciens combattants d'Afrique du Nord. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est mesquin! Ça ne fait pas lourd!

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. En ce qui concerne l'octroi de la retraite anticipée, le chiffrage auquel je me suis livré en arrivant rue de Bellechasse apporte la démonstration que le coût de cette mesure serait de l'ordre de 60 milliards de francs.

M. Robert-André Vivien. Eh oui!

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. J'ai donc indiqué de la façon la plus claire aux représentants des associations que, dans la conjoncture actuelle, le Gouvernement et la France n'étaient pas à même de faire face à une telle dépense.

M. Jean-Pierre Brard. Donnez-nous vos chiffres, qu'on les vérifie!

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Mais j'ai promis à l'Assemblée nationale et au Sénat, à l'occasion de la discussion budgétaire, de faire prendre rapidement une mesure tangible montrant combien la représentation nationale et l'ensemble du pays tiennent à manifester leur reconnaissance aux anciens combattants d'Afrique du Nord pour les souffrances endurées à l'occasion des conflits. C'est ainsi que, dans des délais très rapprochés, un projet de loi vous sera soumis afin d'exempter les anciens combattants d'Afrique du Nord de l'obligation faite à l'ensemble des Français depuis 1994 de justifier de plus de 150 trimestres de cotisation pour obtenir leur retraite à taux plein. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Attendez au moins, messieurs de l'opposition, de connaître le coût budgétaire de cette exemption avant de juger qu'elle est insuffisante! Je vous indique donc, répondant du même coup à la question de M. Migaud, que ces deux mesures que je viens d'annoncer coûteront environ 3 milliards de francs.

M. Didier Migaud. C'est faux!

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Je ne pense donc pas qu'on puisse les considérer comme des « mesurette ».

Monsieur Migaud, le détail de ce décompte vous sera donné à l'Assemblée nationale, lorsque vous serez amené à discuter de ce projet de loi. Vous verrez alors que les chiffres dont j'ai fait état sont parfaitement exacts.

Ces mesures seront, j'en suis convaincu, de nature à donner satisfaction aux anciens combattants d'Afrique du Nord. (« Non! » sur les bancs du groupe socialiste.) En tout état de cause, je voudrais, en leur nom, vous remercier de la grande sollicitude que vous manifestez à leur endroit.

M. Robert Pandraud. Guy Mollet!

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Elle leur permettra certainement d'observer qu'en un an nous avons fait, nous, ce que vous n'avez pas fait

en douze années! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Ehrmann. N'oubliez pas l'armée des Alpes, monsieur le ministre!

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

DÉFICITS DES ENTREPRISES PUBLIQUES

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le ministre de l'économie, ces dernières semaines, les Français ont pu avoir l'impression d'être un peu volés. Volés d'environ 1 500 francs par foyer fiscal, puisqu'ils devront payer les 20 milliards promis à Air France. Volés également de la même somme, si jamais l'État doit faire jouer sa garantie pour le Crédit lyonnais.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Tapie!

M. Laurent Dominati. Ces factures, monsieur le ministre, ne sont pas les vôtres. Encore pourrait-on vous reprocher de ne pas avoir suffisamment, il y a un an, désigné les responsables, et notamment les responsables politiques, car ce que les Français vont payer, c'est la facture des gouvernements précédents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

S'il faut donc, dans un premier temps, désigner sans complaisance les responsables politiques, il faut aussi évaluer cette facture - quelque 2 900 milliards d'endettement public - et préciser comment elle sera remboursée. Or cet argent, monsieur le ministre, où le trouver sinon chez le contribuable? Les Français attendent donc que vous annonciez, après les plans de sauvetage nécessaires des entreprises publiques, après les primes à l'embauche, après les subventions exceptionnelles, des mesures beaucoup plus radicales, tant il est évident que l'on n'achète pas la paix sociale mais qu'on l'obtient, au contraire, en donnant des orientations claires aux contribuables et aux citoyens.

Comment et où trouver cet argent? Contrairement à vos prédécesseurs, vous ne pourrez pas augmenter continuellement la dette publique.

M. Henri Emmanuelli. 500 milliards de déficit!

M. Laurent Dominati. A cause des socialistes!

Vous ne pourrez pas, comme eux, accroître sans cesse les prélèvements obligatoires et les impôts ni en inventer de nouveaux. Il y aura bien un moment où vous devrez tenir un langage de vérité aux des Français, où vous devrez dire non, nous ne pouvons plus régler les factures et les impayés qui nous ont été transmis.

M. Alain Griotteray. Très bien!

M. Laurent Dominati. Il y a quelques semaines, le ministre de l'industrie nous a réclamé 7 à 8 milliards pour recapitaliser Bull, mais pour solde de tout compte. Nous aimerions, monsieur le ministre, entendre le même langage pour les autres entreprises. Nous voudrions aussi savoir quels contrôles ce gouvernement, contrairement aux précédents, a l'intention de mettre en place afin d'éviter des dérapages aussi scandaleux. Et puis, s'il y a d'autres bombes à retardement semées par vos prédécesseurs, dites-le nous tout de suite, ce sera plus simple!

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur le député, vous avez raison : les Français ont droit à la vérité. La voici : aujourd'hui, nous soldons les comptes de nos prédecesseurs ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean Tardito. Facile !

M. le ministre de l'économie. Au printemps dernier, la commission Raynaud a évalué le déficit du budget de l'Etat à 340 milliards...

M. Henri Emmanuelli. Cette année, il atteindra 500 milliards !

M. le ministre de l'économie. ... c'est-à-dire pratiquement le double de celui que vous aviez fait voter, messieurs, quelques mois auparavant. Ce chiffre n'a été contesté par personne, pas même sur ces bancs.

Mme Véronique Neiertz. Depuis, le déficit a doublé !

M. le ministre de l'économie. Aujourd'hui, nous soldons aussi les comptes des entreprises publiques.

M. Christian Bataille. Vous les vendez !

M. le ministre de l'économie. Air France : 7 milliards. Bull : 5 milliards. Le Crédit lyonnais : près de 7 milliards. *(« Tapie ! Tapie ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Et je pourrais en citer d'autres !

Ces déficits ne sont pas le fruit du hasard. Il y a évidemment la récession, encore qu'elle ait commencé avant que nous n'arrivions au pouvoir. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Mais il y a aussi des responsabilités.

Qui a nommé les présidents de ces entreprises publiques ?

M. Arthur Dohaine. C'est eux !

M. Henri Emmanuelli. C'est vous !

M. le ministre de l'économie. Qui a contrôlé leur stratégie ? Qui était censé contrôler leur gestion ?

Vous avez raison, monsieur le député, ces factures ne sont pas les nôtres. C'est la facture socialiste que nous sommes en train de payer, et les Français avec nous ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Face à cette situation, quel est le devoir de l'Etat ? Je le rappelle. Air France, c'est 40 000 personnes. Peut-on abandonner Air France ?

Bull, c'est 32 000 personnes, dont 13 500 en France. Peut-on abandonner Bull ? Le Crédit lyonnais, première banque de dépôt de France, et même en Europe, c'est 70 000 personnes, dont 40 000 en France. Qui envisagerait un seul instant que l'Etat abandonne le Crédit lyonnais ?

Pour renflouer ces trois entreprises - je me bornerai à n'évoquer que celles-ci - l'Etat a dû mobiliser des sommes considérables, et je pèse mes mots. Comment cela a-t-il été possible alors que le déficit budgétaire est celui que vous savez et que nous avons voulu éviter de l'aggraver, et alors que nous n'avons pas voulu augmenter les prélèvements obligatoires ?

M. Henri Emmanuelli. Vous avez triché !

M. le ministre de l'économie. Nous l'avons fait, monsieur Emmanuelli, grâce à l'argent des privatisations ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)* S'il y a une justification à la privatisation de la BNP, d'Elf, de Rhône-Poulenc, et demain de l'UAP ou des AGF, c'est bien la nécessité de recapitaliser les entreprises publiques dont vous avez creusé les déficits !

M. le président. Pourriez-vous conclure, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'économie. Monsieur le député, vous m'avez demandé comment le Gouvernement envisageait d'éviter que, dorénavant, de telles situations inadmissibles se reproduisent. Ma réponse sera simple : grâce aux privatisations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Julien Dray. Et des licenciements à la clé !

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

M. Jean-Jacques Hyest. Madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, certains mettent à sac leur ville pour exprimer leur inquiétude, d'autres sont à ce point désespérés qu'ils n'ont plus le courage de se révolter. Est-ce pour autant que nous devons en faire des laissés-pour-compte de notre société ?

Les centres qui hébergent les sans-abri et les sans-domicile ont fermé ou sont sur le point de le faire et beaucoup d'hommes et de femmes qui vivent dans la misère vont se retrouver sur le pavé de nos villes, sans espoir. Et ce ne sont pas que des images ou des mots, madame le ministre d'Etat. Pour les avoir rencontrés au cours de plusieurs jours et plusieurs nuits avec notre ancien collègue Jean-Pierre Pierre-Bloch...

M. Daniel Vaillant. Ça ne lui a pas réussi ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Jacques Hyest. ... j'ai pu constater combien ils étaient désespérés.

Madame le ministre d'Etat, je sais tout ce que vous avez fait cet hiver pour ouvrir des centres d'hébergement et venir au secours de ces personnes, mais nous ne pouvons pas nous contenter de ces mesures. Je vous ferai trois propositions.

Nous savons que l'aide aux personnes démunies repose beaucoup sur les associations humanitaires et caritatives qui n'ont pas les moyens d'assurer leur mission toute l'année. Il faut donc que nous les aidions à poursuivre leur tâche. J'ai pu constater combien ces bénévoles étaient déterminés mais manquaient de moyens.

De nombreuses campagnes nationales en faveur de la sécurité routière, ou contre le tabagisme, par exemple, sont fréquemment lancées à grands coups de flashs télévisés. De la même façon, il conviendrait de mobiliser la solidarité nationale, non seulement pendant l'hiver mais toute l'année, sur la situation de désespérance dans laquelle vivent de plus en plus de nos concitoyens.

Parmi ceux-ci, certains ne répondent à aucun des critères définis par la loi de 1975 qui classe les établissements. Le bon exemple est Nanterre où l'on essaie de trouver des palliatifs pour toutes les situations. Il faut que nous imaginions des structures capables d'accueillir, notamment dans le cadre de la décentralisation, ces personnes sans domicile.

Voilà quelques suggestions, madame le ministre. Bien entendu, elles ne résoudreont pas tout, mais elles devraient contribuer à améliorer la situation des personnes concernées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, j'ai entendu sur la gauche de cet hémicycle des ricanements alors que vous posiez votre question. On faisait allusion aux sanglots que vous auriez eus dans la voix pour exprimer votre émotion. Je le dis très franchement, je trouve cela scandaleux ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

En qualité de ministre des affaires sociales et de la ville, je tiens à souligner qu'il y a dans cet hémicycle, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, des hommes et des femmes qui, au fond de leur cœur, ont conscience de la souffrance et de la misère dans laquelle vivent de nombreux Français. En s'exprimant sur ce sujet, les élus traduisent aussi les sentiments de solidarité qu'éprouvent aujourd'hui des millions de Français. Je suis heureuse que M. Hiest me donne l'occasion d'en parler.

Je ne reviendrai pas sur le passé et sur les faits qui nous ont amenés à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Je dirai simplement que, dans mon département ministériel, j'ai dû boucher des trous creusés dans le budget de mon ministère par des promesses dont on n'avait pas assuré le financement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Kucheida. Changez de disque !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Mais, face à la situation de détresse, de souffrance et de misère qui touche des femmes, des hommes et des enfants, il est plus urgent de trouver des solutions que de rechercher les responsabilités.

Monsieur Hiest, je sais qu'il y a effectivement aujourd'hui dans les centres de sans-abri plus de femmes qu'il n'y en avait autrefois et que celles-ci sont souvent seules et dans une situation difficile.

M. Jean-Pierre Kucheida. Eh oui !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Nous avons d'ores et déjà prévu dans les grandes agglomérations de repousser la date de fermeture de ces centres, initialement fixée au 15 avril. Vingt-cinq millions de francs ont été débloqués pour leur permettre de fonctionner.

Nous nous préoccupons également dès à présent de savoir comment nous aborderons l'hiver prochain. Nous avons pris, l'hiver dernier, de très importantes mesures qui avaient déjà amélioré la situation. Mais cela n'a pas été suffisant. Nous devons aller plus loin et nous en soucier dès maintenant.

Vous avez évoqué, monsieur Hiest, une grande campagne de solidarité à l'image de celles qui sont faites en matière de tabagisme. L'Etat n'interviendra pas directement. Nous avons toutefois donné le label de grande cause nationale à trente et une fédérations et associations à vocation caritative et sociale de tout bord qui se charge-

ront de faire une campagne sur la solidarité afin, notamment, de mobiliser toutes les bonnes volontés et de solliciter des bénévoles. Ceux-ci sont déjà très nombreux et je tiens à leur rendre hommage.

Par ailleurs, je viens de mettre en place le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions que préside M. Robert Galley. Ce dernier a mis à son programme en urgence le thème de l'hébergement.

M. Christian Bataille. On est sauvé alors ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Enfin, le Premier ministre m'a chargée d'assurer un programme de lutte contre l'exclusion en collaboration avec tous les départements ministériels concernés. Nous sommes, en effet, parfaitement conscients de la gravité de la situation. Nous voulons agir et mobiliser tous les Français afin de lutter solidairement contre toutes les plaies que vous venez de dénoncer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Christian Bataille. C'est un discours de dame patronnesse !

CONSÉQUENCES DE LA DÉVALUATION DU FRANC CFA

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. La dévaluation du franc CFA, le 11 janvier 1994, a eu des conséquences très graves pour nos compatriotes anciens expatriés qui vivent en France de leur retraite versée dans certains pays africains. Nous savons tous l'importance et l'intérêt pour la France de la présence passée et à venir dans ces pays sur les plans économique et culturel.

Ces Français dont il est question aujourd'hui avaient, pour la plupart d'entre eux, accepté, au lendemain de la seconde guerre mondiale, de s'installer dans ces territoires africains francophones, alors colonies françaises, devenus pays indépendants en 1958. Ils y ont travaillé et ont assuré, dans le même temps, la présence et le renom de la France dans des conditions souvent difficiles. La juste contrepartie de la condition de ces expatriés, véritables ambassadeurs, était la convertibilité de leurs économies entre le franc CFA et le franc français. Les lourdes cotisations en francs CFA versées pour leur retraite dans des caisses locales réduisaient d'autant les possibilités de constitution de patrimoine et de retraite en métropole.

Serait-il possible d'octroyer à nos compatriotes la compensation des effets de cette dévaluation ? Serait-il envisageable, dans un proche avenir, et en concertation avec les associations représentatives qui se sont constituées, de prendre les mesures nécessaires pour transférer à un organisme national le paiement des pensions et retraites diverses dues par les Etats africains aux ressortissants français ?

Si nous posons ces questions, c'est que nous pensons que le passé engage l'avenir, que la présence française en Afrique est indispensable, et pour de nombreuses années encore, et que cette situation pourrait avoir des répercussions sur l'engagement de nos jeunes concitoyens à vouloir aller représenter et défendre les intérêts de la France à l'étranger.

Il nous semble que la solidarité nationale doit jouer en faveur de ces compatriotes qui, tout en contribuant au développement de nos pays africains concernés, ont préservé

les intérêts de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. Michel Roussin, ministre de la coopération. Monsieur le député, le franc CFA a été dévalué. Mais la France ne lâche pas l'Afrique.

M. Jean-Pierre Brard. Vous ne la lâchez pas, vous l'enterrez !

M. le ministre de la coopération. La France a également le devoir de ne pas abandonner ses ressortissants, qui, comme vous l'avez signalé, sont pénalisés par cette mesure. De fait, nous ne sommes pas restés sans nous préoccuper de leur sort.

Très rapidement, le ministre des affaires étrangères, qui a la responsabilité des Français de l'étranger, a évalué à 3 000, - toutes nos ambassades ayant été interrogées - le nombre de nos compatriotes qui perçoivent des caisses de retraite africaines leur pension versée en francs CFA. Cette situation ne saurait perdurer. Je m'emploie avec le ministre des affaires étrangères et le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, à étudier la possibilité de faire gérer les retraites par des organismes français.

Par ailleurs, nous avons pris la décision de faire bénéficier du Fonds national de solidarité, à très bref délai, ceux de nos compatriotes qui sont dans le plus grand dénuement mais ce n'est qu'une mesure temporaire. Nous sommes tout à fait conscients de ce que nous devons à ces Français qui ont été l'honneur de notre pays dans l'Afrique francophone. Nous étudions avec le ministère des affaires étrangères la possibilité de trouver une solution définitive, comme nous l'avons fait pour d'autres catégories de nos compatriotes, par exemple les enseignants qui sont payés en francs CFA et qui, eux aussi, étaient confrontés au même problème. Comptez sur moi, monsieur le député, pour être particulièrement attentif au sort de ces compatriotes. Comptez également sur moi pour vous tenir informé au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux. Ainsi, vous pourrez très concrètement répondre à cette demande légitime de nos compatriotes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Ma question s'adresse à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le monde combattant est aujourd'hui dans la rue, preuve de son exaspération et d'un mécontentement grandissant.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il a raison !

M. François Rochebloine. Des délégations du Front uni, représentatives de la troisième génération du feu, ont été reçues ce matin par les différents groupes de notre assemblée. Chacun a pu mesurer la détermination et la volonté des responsables d'en finir avec un contentieux qui n'a que trop duré. Les anciens d'Afrique du Nord attendent depuis trente ans la reconnaissance des pouvoirs publics ; ils veulent être enfin entendus. Monsieur le ministre, il y a urgence.

Récemment, vous avez annoncé des mesures nouvelles. S'agissant de la carte du combattant, votre proposition constitue indéniablement une avancée très significative, je

tenais à le souligner. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est la réponse à l'une des deux revendications prioritaires du monde combattant. Mais force est de constater qu'en ce qui concerne la retraite anticipée la déception est immense, et je pèse mes mots, monsieur le ministre.

M. Jean-Yves Le Déaut. Eh oui !

M. François Rochebloine. En vous contentant d'appliquer aux anciens combattants d'AFN une exonération partielle et sous certaines conditions des effets de la loi Veil, vous ne répondez pas à la question posée. Vous savez, en effet, qu'une telle mesure ne touchera qu'une minorité d'entre eux, moins de 2 p. 100.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. François Rochebloine. Encouragé par de nombreux collègues, je viens de déposer, avec Georges Colombier, une nouvelle proposition de loi...

M. Maxime Gremetz. Ah !

M. François Rochebloine. ...tendant à prendre en compte, pour l'octroi d'une retraite anticipée, le temps passé en Afrique du Nord au-delà de la durée légale du service militaire. Cette solution doit être étudiée.

Par ailleurs, pourquoi ne répondez-vous toujours pas au problème des anciens combattants, chômeurs en fin de droit, catégorie prioritaire s'il en est une (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), qui n'ont que très peu de chances de retrouver un emploi ? Il faut décider de leur accorder, dès l'âge de cinquante-cinq ans, le bénéfice de l'allocation différentielle, et cela au plus vite.

Nous n'avons pas le droit d'ignorer l'appel qui nous est lancé aujourd'hui. Allez-vous enfin, monsieur le ministre, prendre en compte les légitimes revendications maintes fois exprimées par le monde combattant ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur le député, je ne vais pas reprendre tous les éléments que j'ai déjà exposés devant l'Assemblée.

M. Jean-Pierre Brard. Ils sont insuffisants !

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Vous connaissez les deux mesures qui viennent d'être prises, ou qui sont en cours d'exécution, puisque l'une d'elles consiste précisément en un projet de loi que l'Assemblée nationale et le Sénat auront à discuter prochainement. Je voudrais simplement vous dire que nous avons fait un effort très sensible et sans précédent en faveur du monde combattant. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Bien sûr, ceux qui n'ont jamais rien fait ne peuvent pas facilement en juger ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous nous demandez, monsieur le député, d'aller plus loin, d'aller même beaucoup plus loin. Je suis tout à fait prêt à examiner avec vous et ceux qui le souhaiteraient la proposition de loi que vous me dites avoir déposée. Mais, monsieur le député, il faut rester dans la limite du possible.

M. Jean-Yves Le Déaut. Les anciens d'Afrique du Nord auront alors soixante ans !

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Et la limite du possible est relativement étroite au regard de la conjoncture que connaît actuellement notre pays mais aussi le monde civilisé dans son ensemble. Cela dit, mes services sont à votre disposition pour vous aider à chiffrer le coût budgétaire de la mesure que vous proposez.

S'agissant de votre autre proposition, celle qui concerne les chômeurs anciens combattants d'Afrique du Nord en fin de droits, le Gouvernement y est très ouvert. C'est là une piste intéressante et, avec l'accord de M. le Premier ministre, je ne manquerai pas de l'explorer à l'occasion, notamment, de la prochaine discussion budgétaire.

Monsieur le député, vous avez également bien voulu indiquer que certaines satisfactions avaient été données au monde combattant.

Mme Martine David. Lesquelles ?

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Je vous remercie d'avoir bien voulu le faire et je vous affirme que nous sommes toujours disposés à écouter les suggestions de nos amis de la majorité et à en faire le meilleur usage possible. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Brard. Voilà qui est clair !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

SÉCURITÉ À STRASBOURG

M. le président. La parole est à M. Alfred Muller.

M. Alfred Muller. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, à l'automne dernier, je vous avais demandé de bien vouloir nous indiquer les initiatives que le Gouvernement entendait prendre pour mettre un terme à la montée de la violence et de l'insécurité dans le milieu urbain. En réponse, vous m'aviez fait comprendre que la sécurité était l'une des priorités du Gouvernement. Plus de six mois ont passé et la situation est malheureusement restée inchangée dans l'agglomération strasbourgeoise.

Ainsi, nous n'avons observé ni renforcement significatif ni redéploiement nouveau des forces de police sur le terrain, ce dont profitent indiscutablement les délinquants. Mes concitoyens s'en plaignent d'autant plus que les services publics sont également concernés, puisque les agressions de chauffeurs d'autobus de la Compagnie des transports strasbourgeois sont de plus en plus nombreuses. C'est pourquoi les personnels de cette compagnie ont montré leur inquiétude en décidant un arrêt de travail général mardi dernier.

Le préfet de région vient de me confirmer cette évolution préoccupante de l'insécurité que les derniers chiffres publiés par vos services attestent de façon incontestable, en particulier pour ce qui concerne le secteur nord de l'agglomération.

Aujourd'hui, porte-parole de la réelle exaspération de mes concitoyens, c'est en insistant sur l'urgence que je vous demande quels sont les choix nouveaux que vous entendez opérer pour enrayer la montée de la violence en milieu urbain alors qu'il est clair que la sécurité publique est l'une des routes premières responsabilités de l'Etat. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, je vous ai écouté avec attention et je dois avouer que j'ai été quelque peu surpris par vos propos.

Comment pouvez-vous dire que le Gouvernement n'a pris aucune mesure concernant la sécurité à Strasbourg ? J'ajoute que si j'étais tenté d'oublier cette ville, Daniel Hoefli, ministre délégué auprès de moi, saurait me la rappeler.

Comment pouvez-vous affirmer que nous n'avons procédé à aucun renforcement d'effectif alors que, d'une part, nous avons affecté à Strasbourg vingt et un gardiens de la paix et dix-neuf policiers auxiliaires supplémentaires et que, d'autre part, six inspecteurs de police viendront renforcer le dispositif d'ici au mois de juin ? *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Vous pouvez, certes, demeurer inquiet ; c'est un autre problème. Mais vous ne pouvez pas prétendre que nous n'avons rien fait, car cela n'est pas conforme à la réalité.

Je vous rappelle ainsi qu'à Strasbourg ont été installés une brigade anticriminalité qui travaille de jour et de nuit, dont les résultats commencent à être plus que probants et un groupe pour la prévention de la criminalité et des violences urbaines.

Enfin, des mesures tendant au renforcement de l'ilotage ont été prises dans la périphérie nord de Strasbourg, secteur qui vous intéresse plus particulièrement.

Par ailleurs, je ne sais pas à quels chiffres vous avez fait allusion, mais je puis vous indiquer que ceux dont je dispose montrent une diminution de la délinquance, à l'exception des cambriolages, dont la progression continue. D'une manière générale, la criminalité a diminué l'an dernier de 3 p. 100 à Strasbourg. Telle est la situation.

En tout état de cause, soyez assuré, monsieur le député, que la situation dans cette ville continuera à faire l'objet de nos soins. Je m'y rendrai d'ailleurs dans quelques semaines pour lancer la construction d'un nouvel hôtel de police. Si cela était nécessaire, nous prendrions les mesures complémentaires qu'imposerait la situation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALLÈGEMENT DU COÛT DU TRAVAIL

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Vous me permettrez de faire observer, monsieur le président, que la sonorisation de l'hémicycle est particulièrement déficiente cet après-midi. Nous n'avons pratiquement rien entendu des interventions du début de la séance. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté.)*

Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, non avec le souci de revenir sur la crise qui a secoué le pays, mais avec la volonté de contribuer à la recherche de pistes d'avenir, donc de solutions.

M. Francis Delattre. Etonnant !

M. Jean-Pierre Soisson. Hier, les partenaires sociaux ont repris les discussions sur la formation professionnelle avec la volonté de dégager, dans le cadre du dispositif paritaire résultant notamment de l'accord de 1991, les

meilleures solutions. Ainsi, il semble qu'il faille pérenniser ou prolonger d'un an les contrats d'adaptation et les contrats d'orientation et non, comme vous l'avez dit tout à l'heure, les contrats d'apprentissage et de qualification.

En tout état de cause, ces sujets seront débattus entre les partenaires sociaux et le Parlement ne sera appelé à se prononcer qu'ensuite. En effet, la formation professionnelle est le jardin des partenaires sociaux auxquels il appartient de définir des objectifs et des modalités avant qu'il ne nous revienne d'intégrer, dans notre droit, les accords intervenus.

Je souhaite connaître les orientations que vous avez dû normalement donner au patronat et aux syndicats, au début d'une négociation essentielle pour l'avenir de la formation professionnelle.

Par ailleurs, toute crise comporte forcément des éléments positifs. On sait ainsi, désormais, qu'aucun gouvernement, dans ce pays, ne pourra diminuer les salaires réels et qu'il faut chercher à alléger le coût du travail. Demain, quelle que soit la majorité politique...

M. Jacques Myard. Ce sera la même !

M. Jean-Pierre Soisson. ... la seule solution résidera dans une mesure beaucoup plus large, beaucoup plus simple : l'exonération des charges sociales des entreprises. Telle sera la véritable réponse à la crise.

M. le président. Monsieur Soisson, m'entendez-vous ?...

Il faudrait conclure. (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Je vous entends enfin monsieur le président.

M. le président. Je m'en réjouis.

M. Jean-Pierre Soisson. Pour conclure, je demande au ministre du travail quelle est son orientation en la matière.

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, ce sont bien les aides publiques au contrat d'apprentissage et au contrat de qualification qu'il faut proroger.

S'agissant du contrat d'orientation et du contrat d'adaptation, j'avais sollicité les travailleurs sociaux au mois de mai 1993. Malheureusement les négociations n'ont pas abouti. Hier, 5 avril, je les ai à nouveau saisis de ces sujets, comme le Gouvernement s'y était engagé, et ils m'ont demandé un délai jusqu'au 10 mai pour me répondre. Je souhaite bien entendu que leurs propositions soient conclusives et qu'elles puissent être législativement sanctionnées.

Quant à l'allègement du coût du travail, je vous rappelle que cette piste a été proposée tant par la loi quinquennale que par celle du 27 avril 1993. Elle figure également à la fois dans le Livre blanc de la Communauté européenne et dans le rapport de l'OCDE. Elle est donc suivie par l'ensemble de nos partenaires.

Il doit être bien entendu que la volonté du Gouvernement est d'aller le plus vite et le plus loin possible en matière d'allègement du coût du travail. Encore faut-il s'appuyer sur les effets de la reprise - laquelle se précise - si l'on veut éviter de mettre en difficulté l'équilibre des régimes sociaux et de peser sur la capacité de consommation des ménages.

C'est donc en jouant sur les effets de cette reprise que le Gouvernement entend accélérer l'allègement du coût du travail, de telle façon que cette action permette à la

fois de favoriser l'embauche et, en améliorant la capacité de consommation des ménages, d'accélérer la reprise elle-même. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

POLITIQUE DE L'EMPLOI

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre du travail, après ces semaines de manifestations, vous avez enfin retiré le SMIC-jeunes. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Myard. Le CIP !

Mme Muguette Jacquaint. Lors du débat relatif à la loi quinquennale, nous nous étions vivement opposés au contrat d'insertion professionnelle, comme d'ailleurs à l'ensemble des dispositions de ce texte, ce qui n'a pas été le cas - dois-je le rappeler ? - de l'ensemble des députés de la majorité.

Alors que l'on prône de nouveaux efforts pour les jeunes comme pour l'ensemble des salariés, le gaspillage des fonds publics n'a jamais été aussi important. Alors que les dépenses publiques pour l'emploi s'élèvent à 210 milliards de francs, 80 milliards de francs ont été octroyés en un an au grand patronat. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) A quoi ont-ils servi, sinon à gonfler les profits financiers au détriment de l'emploi ?

Monsieur le ministre, ce n'est pas avec des décrets qui conduiront à des semaines de soixante heures, à l'extension du travail de nuit et du dimanche que l'on favorisera l'emploi. Au contraire, c'est d'une tout autre logique dont les jeunes et le pays ont besoin.

Nous vous demandons donc un véritable débat pour l'emploi, suivi d'un vote de l'Assemblée nationale visant à abroger la loi quinquennale et à promouvoir des mesures favorisant l'emploi, telles que la suspension de tous les licenciements, la revalorisation du Smic au même niveau pour tous, la réduction du temps de travail hebdomadaire à trente-cinq heures sans diminution de salaire et la mise à disposition de 10 p. 100 du temps de travail pour la formation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Madame le député, l'effort, notamment budgétaire, que consent l'Etat est destiné non pas à favoriser le patronat mais à améliorer l'emploi en général et celui des jeunes en particulier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

A chacun sa logique. Vous avez la vôtre qui n'a réussi nulle part ; nous avons la nôtre, qui vise à sortir la France de la situation difficile dans laquelle elle était. Il faut donc favoriser la création d'emplois en aidant au développement des entreprises dans les secteurs difficiles, par exemple dans les zones rurales en voie de désertification...

Plusieurs députés du groupe communiste. Cela ne marche pas !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... assouplir l'organisation du travail pour le protéger, favoriser la formation et l'insertion des jeunes. De deux choses l'une : soit l'on met en place les moyens nécessaires, soit on les refuse. Nous voulons réussir et c'est la raison pour laquelle nous continuerons à mettre en œuvre la loi quinquennale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le ministre du travail, vous avez tenu des propos similaires pour le contrat d'insertion professionnelle, et vous avez dû le retirer. L'avenir nous dira donc ce qu'il adviendra de la loi quinquennale.

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, qui n'est pas là.

L'interdiction scandaleuse de la manifestation des anciens combattants d'Afrique du Nord est une véritable insulte envers ceux qui se sont battus pour la France et dont les revendications sont légitimes. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Myard. A l'époque vous les avez trahis !

M. Jean Ueberschiag. Vous les avez trahis pendant la guerre d'Algérie !

M. le président. Je vous en prie !

M. Maxime Gremetz. Je me félicite du succès de leur rassemblement.

Votre gouvernement a vite oublié les promesses prodiguées pendant la campagne électorale. Les « mesurette » annoncées le 8 mars ne sauraient masquer ce fait. Les milliards annoncés s'avéreront vite n'être que quelques dizaines de millions.

Pour ce qui concerne l'attribution de la carte de combattant, il n'est toujours tenu aucun compte des propositions formulées par les organisations représentatives, notamment pour le Front uni. Afin de répondre à une exigence de justice, elles demandent la prise en compte de l'activité opérationnelle dans un secteur géographique donné, plutôt que l'attribution systématique de points supplémentaires.

Les facilités accordées en matière de retraite ne concerneront qu'un petit nombre d'anciens d'Afrique du Nord, peut-être 2 p. 100, et aux alentours de l'an 2000. Enfin - cela est plus grave -, il n'est toujours rien envisagé en faveur des anciens combattants chômeurs en fin de droits.

Monsieur le ministre, la nation a des devoirs à l'égard de ses anciens combattants. Ils ne peuvent plus se contenter de promesses. Ils n'acceptent pas les manœuvres dilatoires de la part du Gouvernement. Allez-vous, enfin, inscrire à l'ordre du jour des travaux de notre assemblée la discussion et le vote des diverses propositions de loi permettant de répondre positivement à leurs justes revendications ? Pour notre part, nous ne cesserons de l'exiger, comme ils l'ont fait aujourd'hui en manifestant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur le député, j'ai eu l'occasion d'indiquer à deux reprises les mesures prévues en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord, que vous avez qualifiées de « mesurette ».

M. Maxime Gremetz. Eh oui !

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Les unes ont déjà été prises et d'autres seront soumises à l'assentiment du Parlement dans les semaines qui viennent. Je les rappelle brièvement.

En ce qui concerne d'abord la carte du combattant, les dispositions prises par l'arrêté que je viens de signer permettront de délivrer 120 000 cartes nouvelles. Ainsi la proportion des anciens combattants d'Afrique du Nord qui la détiendront désormais...

M. Maxime Gremetz. Ce n'est pas le nombre qui compte, mais les critères !

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. ... sera supérieure à celle des anciens combattants de 1914-1918 et de 1939-1945. Il ne s'agit donc pas d'une « mesurette » ! Elle coûtera d'ailleurs environ 500 millions de francs !

M. Maxime Gremetz. Vous jouez avec les chiffres !

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. La deuxième mesure qui vous sera soumise sous forme d'une proposition de loi intéresse les anciens combattants susceptibles de prendre leur retraite à soixante ans. Il sera donc possible de ne pas leur appliquer les décrets qui ont prévu l'accroissement par étapes, dès 1994 et au cours des années suivantes, du nombre de trimestres de cotisation nécessaires - 150 actuellement - pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Ce n'est pas une « mesurette » non plus, monsieur le député, puisque le coût budgétaire de cette opération sera de 2 300 millions de francs.

M. Augustin Bonrepaux. Qu'est-ce qu'ils y gagnent ?

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur le député, de nombreux anciens combattants d'Afrique du Nord seront certainement surpris de votre intervention en leur faveur. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste. - « Très bien » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ils se souviennent parfaitement, comme nous nous en souvenons tous, de l'attitude des députés qui siégeaient sur vos bancs à l'époque où ils combattaient dans le djebel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Non seulement vos prédécesseurs ne les soutenaient pas, mais ils les combattaient et ils soutenaient leurs adversaires dont ils étaient souvent les porteurs de valises ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Les anciens combattants d'Afrique du Nord savent très bien où sont leurs amis. Leurs vrais amis sont aujourd'hui sur nos bancs. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard et M. Maxime Gremetz. Algérie française !

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Ils sont leurs amis aujourd'hui dans la paix, comme ils étaient leurs amis hier dans la guerre. (*Applau-*

dissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-sept heures.)

M. le président. La séance est reprise.

3

CONCLUSIONS DU CYCLE DE L'URUGUAY

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur les conclusions du cycle de l'Uruguay avant la réunion de Marrakech et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à mi-chemin entre la fin de la négociation principale des accords du cycle de l'Uruguay le 15 décembre dernier à Bruxelles, et la signature qui aura lieu entre le 12 et le 15 avril prochain à Marrakech, le moment est venu de faire le point sur leur application.

Trois mois après l'accord de Bruxelles, nous voyons bien que le cycle de l'Uruguay fera date dans l'histoire des relations commerciales internationales et qu'il marque une triple première :

Y ont participé, non plus simplement, comme c'était le cas à l'origine, les pays industrialisés, mais pratiquement l'ensemble des pays du monde qui désormais font partie ou souhaitent faire partie de l'Organisation ;

Sont concernés non plus seulement les produits industriels, mais également ceux de l'agriculture et des services ;

Enfin, sont pris en considération tous les obstacles au commerce loyal, puisque l'on a traité pour la première fois des obstacles non tarifaires et non contingentaires, sans d'ailleurs régler tous les problèmes.

Avec le recul, on peut mieux mesurer l'enjeu véritable de cette négociation et dissiper deux illusions :

Non, l'objet unique du cycle de l'Uruguay n'était pas l'agriculture, même si celle-ci a été notre première préoccupation car c'était, hélas ! dans ce domaine que la négociation avait été le plus mal engagée par nos précédents.

Non, le débat ne portait pas sur protectionnisme ou libre-échange. Plus personne ne défend le protectionnisme et le résultat final reste très loin de ce que sera, de ce que doit être le libre-échange.

En vérité, la grande question qui était devant nous peut se formuler de la manière suivante : dans un monde en expansion démographique très rapide, qui verra le

nombre de ses habitants tripler en l'espace d'une génération, et où les marchandises font le tour de la planète en quelques jours, les hommes d'affaires en quelques heures, les capitaux en quelques secondes, comment organiser le commerce international de manière que nos producteurs, nos entreprises, puissent bénéficier de conditions de concurrence justes et que ce commerce reste en permanence un moteur de la croissance et un facteur de création d'emplois pour la France ?

La réponse à cette question, nous devons la donner à travers le GATT, « animal » administratif, politique et juridique étrange, qui n'est même pas une organisation, mais un cadre dans lequel des pays se rencontrent pour discuter de commerce et essayer de se mettre d'accord, non pas sur des règles mais sur quelques références et sur la manière de traiter des désaccords. Un cadre en fait trop souple, faible contre les forts lorsqu'ils trichent, et faible pour les faibles lorsqu'ils sont victimes des tricheurs.

Dès que nous avons été en charge de cette négociation, il y a un an, nous nous sommes donné pour objectif de reprendre le débat sur l'agriculture, qui avait été mal engagé, de parvenir à un résultat final conforme aux intérêts de nos producteurs dans tous les domaines, et enfin, au-delà de ce résultat lié aux sujets traités dans le cycle de l'Uruguay, de mettre en place une véritable organisation mondiale du commerce qui prenne le relais d'un GATT jugé insuffisant.

C'est au regard de cet objectif qu'il faut maintenant essayer de dresser un bilan, ce que je ferai en trois volets - hier, aujourd'hui et demain - évoquant successivement les résultats acquis à Bruxelles, puis ce qui s'est passé entre Bruxelles et Marrakech et enfin la manière dont nous envisageons, à travers l'Organisation mondiale du commerce, notre stratégie commerciale après Marrakech.

Je crois pouvoir affirmer que les résultats acquis à Bruxelles ont été très satisfaisants pour notre pays - redressant une situation initialement mal engagée -...

M. François Guillaume. Exact !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... à la fois en ce qui concerne les diverses catégories de produits, les divers pays dans lesquels des débouchés nouveaux vont s'ouvrir, les obstacles aux échanges abordés et la mise en place de l'organisation mondiale du commerce.

Dans le domaine de l'agriculture, tous les dossiers qui nous posaient problème dans le cadre du préaccord de Blair House ont été rouverts et remis en cause. Nous avons obtenu, pour la première fois, la reconnaissance de la légitimité de la politique agricole commune et de la pratique de la préférence communautaire.

S'agissant des exportations, le changement de la période de référence et l'étalement dans le temps nous permettent, toutes choses égales par ailleurs, de gagner des droits à exporter supplémentaires représentant 8 millions de tonnes de blé, 360 000 tonnes de viande bovine, environ 255 000 tonnes de volaille et plus de 100 000 tonnes de fromage. En outre, nous avons obtenu une clause de rendez-vous qui nous permettra, chaque année, de nous revoir et d'examiner l'évolution des perspectives du marché mondial afin de voir si nous ne pouvons pas développer encore notre capacité exportatrice en fonction des besoins.

En ce qui concerne les engagements d'importations, c'est l'interprétation française de la clause d'importation qui a prévalu : en raisonnant sur de grandes catégories de produits, et non sous-produit par sous-produit, nous avons réduit les obligations d'importations communau-

taires d'environ 2 700 000 tonnes de blé, de plus de 500 000 tonnes de viande porcine, de 250 000 tonnes de volaille et de 11 000 tonnes de produits laitiers.

Enfin, nous avons fait admettre par les États-Unis la nécessité de mettre fin à la guerre commerciale sur ces sujets et leur avons fait accepter une clause de paix de dix ans, valable donc jusqu'en 2004.

Pour l'industrie, nous avons aussi obtenu un résultat important, puisque tout s'est passé comme si les États-Unis d'Amérique avaient réduit de moitié leur protection commerciale à notre égard alors que nous n'avons réduit la nôtre que d'un tiers et qu'ils n'ont eux-mêmes réduit que d'un tiers leur muraille protectrice vis-à-vis du reste du monde. Par conséquent, l'accord en matière industrielle nous a été plus profitable qu'à d'autres, ce qui démontre bien que l'union fait la force. Si nous n'avions pas négocié - j'y reviendrai tout à l'heure - unis à douze, nous n'aurions pas obtenu, dans ce domaine comme dans d'autres, un résultat aussi satisfaisant.

Je n'évoquerai pas tous les produits. J'aurai certainement l'occasion de répondre tout à l'heure aux orateurs des groupes sur telle ou telle catégorie. Je rappellerai simplement que sur l'acier, sur les alcools et spiritueux, nos exportateurs bénéficieront désormais partout de droits nuls et que, en tout cas dans les pays industrialisés, la chimie, la pharmacie et la parfumerie bénéficieront de droits extrêmement faibles.

S'agissant des services, sujet nouvellement traité dans le cadre du GATT et auquel la France était particulièrement intéressée, comme pour l'agriculture, notre pays est le deuxième exportateur mondial. Nous avons dégagé 52 milliards d'excédents dans ce domaine en 1993 et nous sommes bien placés dans pratiquement toutes les catégories, services financiers, transports, tourisme et logistiques, sans oublier l'ingénierie et les grands travaux, qui ont dégagé 7 milliards d'excédents l'année dernière. Pour la première fois, les services bénéficieront des grands principes du GATT, notamment la clause de la nation la plus favorisée. C'est aussi dans ce secteur que nous avons engrangé un résultat remarquable, à certains égards inespéré, qui est la reconnaissance d'un statut particulier, exceptionnel, pour les produits audiovisuels. Nous avons obtenu le droit à une réglementation et une législation particulières pour aider notre production : subventions à la création et quotas pour la diffusion d'œuvres à la télévision. Nous pourrions également recourir à l'arbitrage de la future organisation mondiale du commerce, si certains - comme les États-Unis sont parfois tentés de le faire - nous agressaient et remettaient en cause cette législation. Nous avons obtenu, en quelque sorte, la reconnaissance de ce que nous appelons l'exception culturelle.

Mais il est un deuxième grand domaine dans lequel nous pouvons estimer que nous avons obtenu des succès importants : l'ouverture de débouchés nouveaux. En effet, si l'on envisage les perspectives du commerce international dans les dix années à venir - et l'OCDE publiait, hier encore, une analyse sur le sujet - on se rend compte que les débouchés ne se situeront pas dans les pays les plus riches, mais dans les pays en développement rapide. La moitié des débouchés nouveaux du supplément d'importation mondial seront en Asie. Ainsi, la Chine, si elle continue à se développer au rythme actuel, devrait à elle seule en absorber 25 p. 100. C'est donc vis-à-vis de ces pays que nous avons besoin d'obtenir des ouvertures de marchés, ce qui n'avait pas été possible jusque-là dans le cadre des négociations antérieures du GATT.

Je citerai quelques exemples.

La Malaisie, pays presque deux fois plus peuplé que le Portugal - 18 millions d'habitants ici, 10 millions là -, a un revenu par tête à peu près comparable. Or nous n'y vendons pas mille voitures par an alors que nous en exportons pour 3 milliards de francs au Portugal. La Malaisie a accepté de réduire à 5 p. 100 ses droits de douane sur les automobiles.

La Corée du Sud, autre dragon d'Asie, est quatre fois plus peuplée que la Grèce avec un niveau de vie comparable, mais nous lui vendons quatre fois moins. Elle a réduit en moyenne de 40 p. 100 ses droits de douane.

De la même manière, l'Inde a réduit les siens de 55 p. 100.

Voilà donc de nouvelles perspectives de débouchés pour nos entreprises.

Très remarquable aussi fut d'obtenir enfin la prise en compte - elle est loin encore d'être totale mais elle est innovatrice - des nouveaux obstacles au commerce international loyal.

Je veux parler d'abord de la défense des droits de la propriété intellectuelle et de la lutte contre la contrefaçon. C'est un sujet qui intéresse la France plus que tout autre pays. Près de la moitié de nos industries agroalimentaires bénéficiant d'appellations d'origine ou de marques commerciales protégées, et nos industries de pointe, notamment chimiques et électroniques, sont concernées par la défense des brevets et des licences. Et, dans l'industrie du luxe, les chiffres parus il y a quarante-huit heures montrent que la France contrôle 47 p. 100 du marché mondial. Nous sommes donc les plus concernés par la pratique des contrefaçons qui fait perdre chaque année des milliards de francs à nos entreprises. Pour la première fois, celle-ci est condamnée par les règles du GATT et un dispositif juridique comportant la saisie des marchandises contrefaites en douane est désormais prévu dans le cadre, aujourd'hui du GATT, demain de la future organisation mondiale du commerce.

Le problème des États fédéraux n'avait non plus jamais été abordé. Ceux-ci avaient tendance à considérer que les accords commerciaux signés au niveau fédéral ne s'appliquaient pas aux entités sub-fédérales.

Désormais, elles seront concernées par les engagements relatifs aux normes techniques, aux normes sanitaires et phytosanitaires et aux marchés publics, dans certaines limites, il est vrai - ce n'est pas encore parfait, mais il y a un progrès. Le président du groupe du RPR manifeste du geste qu'il n'est pas pleinement satisfait du résultat de la négociation sur ce point. Il a raison ; nous partageons cette insatisfaction, mais il y a là une percée qu'il faudra savoir utiliser.

Des progrès ont été accomplis également dans la réglementation relative aux subventions. Nous avons obtenu que soient interdites les subventions à l'exportation pratiquées par un certain nombre de pays, subventions inadmissibles car elles faussaient la concurrence, et reconnue la légitimité des aides que nous pratiquons, aides d'intérêt général, telles les aides à l'agriculture, par l'introduction de ces subventions dans le régime privilégié de ce qu'on appelle la « boîte verte », mais également les aides à la recherche ou à l'aménagement du territoire.

Enfin, le dernier grand chapitre grâce auquel le cycle de l'Uruguay peut être considéré comme un succès appréciable, c'est la mort du GATT et son remplacement par une véritable organisation mondiale du commerce. Il faut saluer ce résultat comme il le mérite, surtout lorsqu'on sait qu'au départ, et même à la veille de l'arrivée, les Américains n'en voulaient à aucun prix. La fermeté des Européens ainsi qu'une activité diplomatique intense ont

permis d'isoler complètement les Etats-Unis sur ce sujet et de constater qu'aucun pays, fût-ce la super-puissance américaine, ne peut se permettre longtemps d'être isolé contre le reste du monde.

Qu'est-ce que l'organisation mondiale du commerce, dont les lignes devront d'ailleurs être précisées - j'y reviendrai -, apporte par rapport au GATT ?

Premièrement, tous les Etats signataires devront participer à tous les accords passés sous l'égide de cette organisation : c'en est fini du GATT à la carte !

Deuxièmement, lorsqu'un différend commercial sera soumis à arbitrage - et tous les Etats devront soumettre à arbitrage leurs différends - le jugement sera rendu en appel par un groupe de sept experts indépendants et cette décision sera directement applicable. C'en est donc fini de ce que l'on appelait la règle du consensus. S'il est sympathique, le mot consensus, dans le cadre du GATT, n'en signifiait pas moins que l'on ne pouvait faire condamner un agresseur qu'avec son accord. En réalité, cette règle avantagait les tricheurs. Dans l'organisation mondiale du commerce, subsistera une règle du consensus mais elle s'appliquera à l'envers : désormais il faudra un consensus - donc l'aval des victimes - si l'on veut s'opposer aux sanctions qui seront rendues, en appel, par l'organe indépendant. Il s'agit là d'un progrès important.

Troisièmement, tous les Etats membres se sont engagés à adapter leur législation interne de manière à la rendre compatible avec l'Organisation mondiale du commerce. Cela signifie-t-il que ceux qui disposent d'un arsenal commercial de mesures de sauvegarde ou antidumping devront le supprimer ? Non, mais son usage devra être compatible avec l'Organisation mondiale du commerce. C'est un point sur lequel nous avons beaucoup insisté, compte tenu notamment des problèmes que posent les Etats-Unis d'Amérique.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Ce n'est pas évident !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. En effet, mais c'est très important.

Enfin, l'Organisation mondiale du commerce pourra s'attaquer à ce que nous appelons les « nouveaux sujets », qui ne relevaient pas de la compétence du GATT : l'environnement, des sujets « sociaux » comme les droits du travailleur, et des sujets monétaires.

Tel est donc l'acquis des négociations du cycle de l'Uruguay.

Nous sommes entrés depuis le 15 décembre dans une phase intermédiaire au cours de laquelle se précise la mise au point de l'ensemble des textes explicitant l'accord de Bruxelles et au cours de laquelle on prépare les premières orientations de travail et la définition des règles de travail, la Constitution en quelque sorte de l'Organisation mondiale du commerce.

De cette période transitoire entre Bruxelles et Marrakech, je voudrais retenir simplement deux ou trois points.

Premier point : nous sommes très vigilants - c'est un travail ingrat, mais que nous faisons avec la plus grande attention possible - sur le fait que les accords politiques conclus le 15 décembre doivent être traduits dans les textes de manière parfaitement fidèle, sans qu'il y ait de retour en arrière.

Pour l'agriculture, nous y sommes aidés par le comité de suivi qui a été mis en place par le Premier ministre et auquel participent non seulement les représentants des

organisations agricoles mais également les représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat, auxquels je suis heureux de rendre hommage à cette occasion.

La vigilance était nécessaire. Elle nous a permis notamment de rétablir une précision qui avait échappé à la Commission européenne : la mention des prix de déclenchement de la clause de sauvegarde agricole. Elle nous a permis aussi d'obtenir en sens inverse que l'on gomme de l'accord final de l'Uruguay ce que l'on appelait la clause Andriessen, une clause scélérate qu'avait acceptée le vice-président de la Commission européenne de l'époque, sans notre accord, par laquelle la Communauté européenne se serait engagée à ne pas appliquer de restitution d'aides à l'exportation pour les produits agricoles vers l'Asie du Sud-Est.

Deuxième chapitre sur lequel nous devons être vigilants, et je sais que nous y reviendrons tout à l'heure, notamment avec M. Robert Galley : les textiles. Ils ont donné lieu à un accord que nous avons jugé relativement satisfaisant, assez pour le signer, dont nous estimons qu'il ne répond pas pleinement à notre attente et dont nous sommes convaincus qu'il faudra veiller à son application avec beaucoup de vigilance.

Nous avons pensé qu'on pouvait le signer à partir du moment où tous les pays, y compris les pays en développement, s'engageaient à respecter les règles prohibant les contrefaçons, à partir du moment où la disparition de l'accord multifibres était étalée sur une période relativement longue de dix ans et où plusieurs de nos partenaires avaient fait des concessions sur l'ouverture de leurs marchés. En revanche, cet accord ne nous satisfait pas pleinement dans la mesure où d'autres partenaires - je pense notamment à l'Inde et au Pakistan - se sont refusés à faire les concessions élémentaires qu'on leur demandait concernant l'ouverture de leurs propres marchés.

C'est la raison pour laquelle nous devons être très vigilants dans l'application du chapitre textile de l'accord. En particulier, le Premier ministre, qui a tenu une réunion sur ce sujet hier matin, a donné comme instruction à la délégation française de veiller à ce que le démantèlement progressif de l'accord multifibres, et donc l'ouverture progressive de contingents d'importations en provenance de pays tiers, se fasse de manière à avantager relativement les pays qui jouent le jeu, qui acceptent la réciprocité, et à pénaliser les autres. Nous aurons naturellement la même attitude pour la mise à jour de ce qu'on appelle le système des préférences généralisées, système propre à la Communauté européenne avantageant les pays les plus pauvres, qui ne se négocie pas dans le même cadre.

Je voudrais également évoquer les problèmes juridiques sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir avec Mazeaud et auxquels, je le sais, M. le président de l'Assemblée nationale porte à juste titre un intérêt personnel particulier. Il s'agit de savoir quels seront le statut juridique de l'accord de Marrakech, la répartition des compétences entre la Communauté européenne et les Etats membres sur les divers accords qui seront signés ce jour-là et, en conséquence, les conditions dans lesquelles votre assemblée et le Sénat seront amenés à autoriser la ratification de cet ou de ces accords et selon quel calendrier.

M. Jacques Myard. Nous voulons tout l'accord.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je n'en dis pas plus pour le moment. J'aurai l'occasion, j'en suis sûr, d'y revenir à l'initiative de plusieurs d'entre vous et je m'en réjouis à l'avance.

Enfin, la vie ne s'arrête pas à Marrakech... à la Mamounia. (*Rires et exclamations sur divers bancs.*) Comment envisageons-nous la suite? Je voudrais rapidement expliquer la manière dont le Gouvernement entend développer une véritable stratégie commerciale à partir de ces outils nouveaux dont nous allons disposer.

Les chiffres de notre commerce extérieur en 1993 sont des chiffres encourageants qu'il faut essayer de comprendre en précisant les forces et les faiblesses de notre commerce extérieur.

Nous avons dégagé, l'année dernière, un excédent de 90 milliards de francs. C'est un record historique. Certes, il faut le tempérer immédiatement...

M. Bernard Pons. Eh oui!

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... en précisant que c'est, hélas! lors d'une période de contraction, nos exportations ayant été réduites de 5 p. 100 et nos importations de 10 p. 100.

Cependant, il faut tempérer cette restriction en constatant que nous avons réussi l'année dernière à accroître nos parts de marchés et nos excédents chez tous nos partenaires, à la fois les pays de la Communauté européenne ayant dévalué leur monnaie - nous avons un excédent de plus de 15 milliards avec l'Espagne ainsi qu'avec la Grande-Bretagne - et des pays ayant connu une récession économique plus forte que la nôtre, qui auraient dû moins nous acheter et qui nous ont acheté davantage, à commencer par la puissante Allemagne. Nous avons enregistré l'année dernière, pour la première fois depuis très longtemps, un petit excédent de 2 milliards de francs vis-à-vis de nos partenaires allemands, qui subissent une crise plus grave que la nôtre, alors qu'en 1989 nous avions un déficit de 60 milliards de francs vis-à-vis d'eux.

En même temps, nos déficits chroniques se sont réduits, de 10 milliards de francs avec les Etats-Unis d'Amérique, qui sont certes en expansion rapide et qui achètent davantage, et de 6 milliards avec le Japon qui, lui, traverse une crise plus grave que la nôtre.

Nous découvrons donc que la France va sortir de la crise plus forte et plus compétitive qu'elle ne le croit.

Dans les années cinquante, les exportations françaises représentaient 5 p. 100 du commerce mondial. Grâce à la politique menée sous la V^e République par le général de Gaulle, par son ministre des finances et ses successeurs immédiats, cette part, au milieu des années soixante-dix, est montée jusqu'à 6,5 p. 100. Elle est hélas! redescendue ensuite,...

M. Jacques Myard. Bien sûr!

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... en raison des chocs pétroliers et d'une politique économique qui n'était pas favorable à la compétitivité de nos entreprises, à 5 p. 100 au milieu des années quatre-vingt, niveau où nous étions trente ans auparavant. Depuis quelques années, elle remonte et nous avons atteint l'année dernière 6,8 p. 100, qui est le record historique depuis la dernière guerre mondiale.

La France est compétitive, la France doit prendre conscience du fait qu'elle est redevenue une puissance commerciale forte, mais il ne faut pas non plus que ce résultat très encourageant cache les ombres et les faiblesses de notre commerce.

Nos exportations sont concentrées, probablement à l'excès, sur quelques produits. L'année dernière, notre commerce a reposé, pour l'essentiel, sur une sorte de triangle magique équilatéral: l'automobile, l'aéronautique et les céréales, secteurs qui ont représenté chacun, à un milliard près, le même excédent: 30 milliards de francs.

Par ailleurs, ce commerce est concentré - et c'est la faiblesse par rapport à des pays comme l'Allemagne, exportateur de tradition plus ancienne - sur un petit nombre d'entreprises.

M. Jacques Myard. Eh oui!

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Sur 140 000 entreprises exportatrices en France, moins d'une pour mille, 120 entreprises, réalisent à elles seules la moitié de nos exportations.

Enfin, c'est un commerce qui est concentré à l'excès sur certaines zones géographiques. L'effet « marché commun » joue à plein, et c'est tant mieux: l'essentiel de notre commerce se fait vers nos partenaires de la Communauté européenne, mais nous avons atteint un taux de relations avec les pays développés qui est excessif. En quinze ans, la part des pays de l'OCDE est passée de 70 p. 100 à près de 80 p. 100. Or nous voyons bien que nous avons épuisé l'essentiel des possibilités de débouchés chez nos partenaires immédiats, notamment au sein de l'Union européenne, et qu'il faut maintenant prospecter les nouveaux pays en croissance: le continent américain, y compris l'Amérique latine, et le continent asiatique.

Nous allons connaître, semble-t-il - il faut toujours être prudent dans ce genre d'évaluation et de prévision -, une période d'une dizaine d'années pendant lesquelles le moteur de la croissance mondiale ne sera pas en Europe, pas en Amérique, en tout cas en Amérique du Nord, mais sera plutôt en Asie. Le rythme du progrès et du développement dépendra donc de cette partie de la planète, et nous devons faire en sorte d'en profiter aussi.

Si ces pays vont donner le rythme, et peut-être parfois le ton, nous disposons en revanche d'un certain nombre d'institutions internationales qui ont été créées à l'initiative des Européens ou plus généralement des Occidentaux, dont la légitimité n'est contestée par personne et dans lesquelles nous devons faire entrer, pour leur y donner toute leur place mais également les soumettre à toutes les règles, ces nouveaux partenaires dynamiques, jeunes, inventifs.

C'est ce qui est en jeu avec la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce, et c'est dans cet esprit que nous allons la poursuivre, avec la conclusion positive du cycle de l'Uruguay et, au-delà, l'établissement de règles durables du commerce mondial pour la prospérité de nos producteurs, de nos travailleurs, de nos entreprises et de l'ensemble de la société française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Pons, premier orateur inscrit.

M. Bernard Pons. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 15 décembre dernier, à l'issue de négociations intenses et presque ininterrompues, les pays membres du GATT parvenaient finalement à conclure le cycle de l'Uruguay sur un accord.

Sous l'impulsion du premier ministre, la diplomatie française, brillamment conduite par Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, à qui je tiens une fois de plus à rendre hommage, pouvait alors légitimement s'enorgueillir d'avoir réussi à obtenir un dénouement satisfaisant pour notre pays dans la phase finale de la négociation.

Somme toute, les résultats auxquels la France est parvenue dans l'accord de décembre, même s'ils peuvent paraître imparfaits, sont effectivement positifs, compte tenu des circonstances et des contingences.

Le texte définitif de l'accord n'est pas encore établi, mais les grandes orientations qu'il fixe vont dans le bon sens.

Le spectre du protectionnisme, accompagné de son cortège de mesures de rétorsion et de contre-rétorsion, paraît s'éloigner à grands pas sans pour autant que nos intérêts essentiels aient été sacrifiés sur l'autel du libre-échange.

L'objectif principal que s'était fixé la France était d'obtenir la création d'une véritable organisation mondiale du commerce. Cet objectif a été atteint et, d'ici à 1995, date d'entrée en vigueur de la plupart des dispositions de l'accord, des règles internationales communes vont s'appliquer à tous, y compris aux plus forts, qui devront s'y soumettre.

Pour la première fois dans l'histoire du commerce mondial, un cadre légal et contraignant sera fixé aux échanges commerciaux. Il obligera l'ensemble des signataires à mettre en conformité leurs législations nationales avec des règles multilatérales. Parallèlement, la réduction programmée des droits de douane et des obstacles non tarifaires permettra une meilleure ouverture des marchés, qui ne devrait pas manquer de favoriser l'action des exportateurs français.

Nous pouvons d'autant plus nous féliciter des résultats obtenus qu'ils ne l'ont pas été au détriment de certains des intérêts vitaux de notre pays, menacés du fait de l'inconséquence des gouvernements précédents, qui avaient isolé la France et affaibli ses positions en Europe et sur la scène internationale.

Pendant trop longtemps, le débat s'était focalisé sur les problèmes agricoles, et certains s'évertuaient à montrer du doigt les agriculteurs français qu'on présentait volontiers comme des empêchements de négocier en rond. A cause du pré-accord de Blair House, la négociation était devenue de fait un affrontement entre la France et les Etats-Unis.

Fort du soutien et de la détermination de sa majorité, le Gouvernement a pu, dès le mois d'avril 1993, reprendre l'initiative.

Il a obtenu des garanties indiscutables qui préservent l'équilibre de l'agriculture européenne et sa vocation exportatrice.

Il n'a pas cédé sur les engagements qui avaient été pris : eu égard aux contraintes de la politique agricole commune, la France ne pourra être tenue de mettre en jachère un hectare de terre supplémentaire.

Il conviendra cependant, dans ce domaine comme dans d'autres, de faire preuve de la plus grande vigilance. Le comité de suivi mis en place par le ministre de l'agriculture le 9 mars dernier constituera sans doute l'un des lieux où cette vigilance pourra le mieux s'exercer. Monsieur le ministre, vous pouvez compter sur notre groupe pour participer activement à ses travaux.

On peut sans doute légitimement s'interroger sur le fait de savoir s'il n'aurait pas été opportun que le Gouvernement saisisse l'Assemblée nationale, au titre de l'article 88-4 de la Constitution, avant la signature de l'acte final, afin que la représentation nationale puisse pleinement exercer ses prérogatives de contrôle et de vigilance en se prononçant par la voie d'une résolution.

Notre collègue Pierre Mazeaud exprimera d'ailleurs à ce sujet l'opinion de notre groupe.

Nous demandons au Gouvernement de considérer avec prudence et circonspection les perspectives de mise en œuvre des règles qui vont être arrêtées.

Car, même lorsque les accords seront concius et signés, beaucoup dépendra encore des conditions de leur application. Le Gouvernement devra rester particulièrement attentif à la manière dont seront transposés, dans les législations nationales, les engagements qui auront été souscrits par nos partenaires dans le cadre du GATT.

Souvenons-nous de la mauvaise surprise qu'avait créée en 1948 le refus opposé par le Sénat américain à la ratification de la « Charte de La Havane », dont l'objectif était, déjà, de mettre en place une meilleure organisation du commerce international.

Les accords du GATT dépendront en grande partie de ce que nous en ferons. Et, si la date du 15 décembre a marqué une étape essentielle dans la définition de nouvelles règles du jeu du commerce mondial, il ne s'agit que d'une étape sur le chemin encore long de la libéralisation totale du commerce mondial.

L'ensemble des accords de décembre doit être signé la semaine prochaine à Marrakech, mais il faut être conscient que les problèmes en suspens sont encore considérables.

Les discussions continuent ou doivent reprendre sur de nombreux points dans le domaine de l'accès au marché des produits industriels et agricoles. Quelques secteurs - permettez à l'ancien ministre des DOM-TOM d'évoquer pour l'exemple celui de la banane, vital pour l'avenir de l'économie antillaise - sont encore en cours de négociation.

Des sujets fondamentaux n'ont pas été traités au cours des négociations. Il est de notre devoir de nous interroger, comme l'a fait Jacques Chirac dès le 15 décembre dernier à cette même tribune, sur les conséquences pour les échanges commerciaux de la disparité des politiques nationales en matière sociale, monétaire et environnementale.

Comme vous le savez, mes chers collègues, la France plaide pour que soit dès maintenant introduite une clause sociale dans les accords du GATT.

Elle a raison de le faire, et nous soutenons le Gouvernement dans cette courageuse démarche, qui semble d'ailleurs - une fois n'est pas coutume - avoir recueilli le soutien des Etats-Unis.

Mais, au moment même où nous débattions, d'importantes divergences subsistent sur ce point. Plusieurs pays en voie de développement, rejoints par une partie de nos partenaires de l'Union européenne, se montrent, au nom d'une application pharésienne du dogme du libre-échange, opposés à toute introduction d'un volet social.

Une nouvelle fois, la cohésion et la solidarité européenne sont mises à rude épreuve. Des pays membres de l'Union, notamment la Grande-Bretagne, souhaiteraient qu'en préalable à toute introduction d'une clause sociale, un débat général puisse être organisé au sein des instances européennes sur les liens entre commerce et politique sociale. Craignons, mes chers collègues, qu'une fois encore, il ne s'agisse que d'un artifice visant à gagner du temps !

En matière de politique monétaire, aucune réflexion sérieuse n'a réellement été entamée. Or nous savons les graves conséquences que peuvent avoir les fluctuations des monnaies sur les échanges commerciaux. Elles perturbent gravement le jeu du libre-échange et créent des distorsions de concurrence difficilement surmontables.

Quel sens peuvent, en effet, avoir des droits de douane unifiés à 5, 8 ou 15 p. 100 si l'un des partenaires peut, comme il l'entend, faire fluctuer sa monnaie de 20 p. 100 ?

M. Jacques Myard. Bravo !

M. Bernard Pons. C'est, en fait, dans le domaine de l'environnement que les avancées les plus significatives semblent avoir été réalisées depuis le 15 décembre et devraient voir leur concrétisation la semaine prochaine.

Pour le plus long terme, sommes-nous, monsieur le ministre, vraiment certains que l'Organisation mondiale du commerce aura de réelles compétences et qu'elle n'aura pas simplement pour vocation de favoriser l'émergence d'une nouvelle et dispendieuse technostucture, sans réels pouvoirs ni moyens de les mettre en œuvre ?

Il conviendra de définir avec précision son champ d'action et de s'assurer, au plan même des structures de l'Organisation, que la France puisse être davantage présente et représentée qu'elle ne l'était au sein des instances du GATT.

Le Gouvernement devra peser de tout son poids dans la négociation pour assurer une représentation digne de notre pays, qui, en tant que troisième importateur et quatrième exportateur mondial, est doublement concerné.

Enfin, ne nous cachons pas la réalité : des divergences profondes portant sur des secteurs entiers de l'économie demeurent, et n'ont pas, jusqu'à ce jour, trouvé de solution.

Des pans importants du commerce mondial ont été exclus du champ de la discussion. Certaines propositions de nos partenaires sont encore insuffisantes dans des domaines comme le textile ou l'industrie de la confection, et devront être améliorées.

Pour les secteurs de l'acier, de l'aéronautique ou encore l'accès aux marchés publics, les négociations traînent en longueur et ne permettent pas, monsieur le ministre, d'envisager sérieusement d'aboutir à des accords multilatéraux à court ou moyen terme.

Dans les discussions qui vont se poursuivre, le Gouvernement devra constamment rester mobilisé et attentif pour préserver les intérêts de notre pays dans ces domaines stratégiques, tant pour notre économie nationale que pour l'ensemble des économies européennes.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'audiovisuel et la préservation de notre identité culturelle - dont vous avez longuement parlé, monsieur le ministre - à en croire les dernières déclarations tonitruantes de M. Mickey Kantor, et en l'absence d'une clause de paix écrite, le pite peut être craint.

En effet, tout indique que les Américains s'approprieraient à reprendre l'offensive dans ce secteur clé.

Plus que jamais, la vigilance demeure de mise, car derrière le combat pour l'identité culturelle se profile l'enjeu capital des technologies de l'avenir.

Je pense notamment aux autoroutes de l'information, au câble, au satellite et aux intérêts économiques considérables que ces secteurs représenteront dans les années qui viennent et pour le futur.

Si la politique européenne en ce domaine venait à être remise en cause, le ministre de la culture doit être assuré - il le sait, mais je tiens à le redire de cette tribune - qu'il pourra compter sur le soutien ferme et résolu du groupe du Rassemblement pour la République.

Enfin, en ce qui concerne d'éventuels conflits commerciaux, l'actualité récente est venue nous rappeler que les États-Unis ne manifestaient guère la volonté de renoncer à leur arsenal unilatéral de rétorsions.

Les trop fameuses sections « 301 » et « super 301 », qui permettent l'imposition de droits de douane prohibitifs sur certains produits, n'ont pas été abrogées - vous le savez, monsieur le ministre - par l'administration Clinton.

Mais à toute chose malheur est bon, et il semble au moins que la conclusion de l'accord du GATT ait permis une accélération très nette du processus de réflexion sur la défense commerciale de l'Europe.

En effet, par mesure de réciprocité, les Douze ont passé un accord visant à renforcer les instruments communautaires de défense commerciale, et particulièrement les dispositions contenues dans le « nouvel instrument de politique commerciale ».

L'accord intervenu le 8 février entre les ministres des affaires étrangères de l'Union va dans la bonne direction. Il faut maintenant aller plus loin.

Alors qu'elle s'ouvre aux pays de l'Association européenne de libre-échange, l'Europe doit plus que jamais affirmer sa personnalité économique.

Combien de fois avons-nous demandé, ici et ailleurs, que soit clairement réaffirmé le principe de la préférence communautaire ?

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Bernard Pons. L'Union doit se doter réellement des moyens d'affronter la concurrence internationale à armes égales et cesser, *a fortiori* lorsque les accords du GATT auront été signés, d'ouvrir son marché sans réserve aux pays qui ne respectent pas un minimum de règles sociales, écologiques et économiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Sans doute, une nouvelle étape sera-t-elle franchie la semaine prochaine à Marrakech, mais les choses n'en seront pas pour autant terminées. La signature qui devrait intervenir ne fera qu'ouvrir le processus qui amènera notre assemblée à ratifier les textes...

M. Pierre Mazeaud. Voilà !

M. Bernard Pons. ... et à modifier en conséquence notre droit interne.

Soyez assuré, monsieur le ministre, mes chers collègues, que le groupe du Rassemblement pour la République, fort de la détermination qui a toujours été la sienne à rester intransigeant lorsque les intérêts vitaux de la nation sont en jeu,...

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Bernard Pons. ... sera présent une nouvelle fois au rendez-vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la conférence de Marrakech va donc conclure les sept années du cycle d'Uruguay commencé le 20 septembre 1986 à Punta del Este. C'est certainement le plus long, le plus intense aussi, des « rounds » qui se sont succédé, preuve que la mondialisation de l'économie a atteint un stade tangible, « préhensible », y compris pour l'artisan ou la petite ou moyenne entreprise.

L'Uruguay Round aura sans contester souffert du désordre des nations qui s'est abattu sur la planète après la chute du bloc soviétique.

L'accord final est en quelque sorte un rattrapage de ce qui aurait pu être un vrai échec de ce fait. L'absence des « trois clauses » - monétaire, sociale, environnement - en est d'ailleurs la trace.

Quant à ses résultats, l'accord n'est pas aussi équilibré qu'il le devrait. C'est patent pour l'agriculture, où la promesse « pas un hectare de jachère en plus » est une tromperie.

Cela se confirme chaque jour davantage dans les autres secteurs.

Au demeurant, quand je songe à la manière dont la majorité d'aujourd'hui se comportait alors qu'elle était l'opposition et fustigeait le gouvernement de Pierre Bérégovoy...

M. Patrick Ollier Et Blair House ?

M. Charles Josselin. Nous parlerons de Blair House, et de Blair House II, c'est-à-dire Bruxelles, qui n'aura rien changé. Nous en aurons la preuve dans quelque temps.

M. Patrick Ollier. Heureusement que nous sommes arrivés !

M. Charles Josselin. Quel florilège ! M. Juppé déclarait en août 1993 : « La France considère qu'il est impossible d'accepter la réduction des capacités d'exportation. » M. Chirac déclarait, en mars, quelques mois auparavant : « Le Gouvernement devra refuser de poursuivre les négociations. » M. Juppé encore, en septembre : « La réduction de 21 p. 100 des exportations subventionnées n'est pas possible. »

En réalité, quand on met l'accord du 15 décembre à l'épreuve du temps, force est de constater que notre opposition se trouve confirmée en ce qui concerne l'agriculture et que nos craintes sont vérifiées pour presque tout le reste.

Les secteurs les plus touchés par l'accord du GATT sont le plus souvent - ce qui complique les problèmes d'emploi que nous connaissons - des secteurs de main-d'œuvre. L'agriculture mériterait de longs développements. Mon collègue et ami Le Vern vous en entretiendra.

Je résumerai d'une phrase qui paraîtra sévère, mais qui se vérifiera avec le temps : on aura privilégié le court terme et le *lobby* céréalier.

M. Patrick Ollier. Quelle audace !

M. Charles Josselin. Pour m'en tenir brièvement à l'aviculture, sujet qui intéresse la France au plus haut point, je rappelle que nous « pesons » 27 p. 100 de la production communautaire, mais que nous exportons 60 p. 100 de cette production communautaire, alors que ces exportations intéressent d'abord deux régions : la Bretagne et les Pays de la Loire. En Europe, 20 000 emplois sont concernés, dont 10 000 pour la France seule.

Je ne me lancerai pas dans de longs développements, et je vous renverrai au rapport que j'ai fait à la demande du président de la délégation pour les Communautés européennes. Mais il est clair que Blair House II n'aura fait que modifier le calendrier, et seulement le calendrier. En réalité, l'objectif sera bien le même à l'horizon 2000, à une différence près : ayant renvoyé l'effort à faire au-delà de 1995, la réduction de nos exportations à compter de cette date sera plus brutale. Le risque de voir disparaître un secteur aussi important demeure entier. A ceux qui prétendent que, pour les Américains, il n'y avait pas d'enjeu en aviculture je ferai simplement observer que, dès le mois d'octobre, au moment où se profilait Blair House II, les Américains se sont empressés de mettre en place de nouvelles structures de production, équivalentes au total des exportations françaises extracommunautaires.

Mais voyons les autres secteurs :

Audiovisuel : le secteur a été placé « hors GATT ». Cela signifie que, jusqu'à l'aboutissement d'une négociation particulière, c'est la « loi de la jungle » qui risque de s'appliquer. On ne peut pas s'en satisfaire.

S'agissant des services financiers, les Etats-Unis ont obtenu le moratoire qu'ils souhaitaient jusqu'en juillet 1995. Rien n'est donc assuré de ce côté, alors même que c'était ce qui justifiait souvent l'attitude très positive de la France vis-à-vis de ces accords du GATT.

Propriété intellectuelle : des concessions lourdes de conséquences ont été faites, comme celles qui valident, en matière d'appellations d'origine contrôlées, certaines usurpations anciennes, telles que le « beaujolais californien ».

Aéronautique : les professionnels de ce secteur se disent mécontents de l'accord dans la mesure où la pérennisation des avances remboursables pour les avions de plus de dix places, esquissée par l'accord américano-européen de juillet 1992, n'est pas acquise. Le président d'Aérospatiale a lui-même appelé à un « Marrakech round » de la dernière chance sur ce sujet fin mars. Avec quel résultat ?

Textile et habillement : les conséquences de l'accord seraient, de l'avis des professionnels, catastrophiques. Les industries concernées évaluent à 2 millions d'emplois en Europe la perte qu'il faudrait concéder dans les prochaines années. Si les Américains ont fait un effort sur la branche coton et sur la filière laine en réduisant leurs droits de 40 p. 100 à 20 p. 100, ils gardent cependant un certain nombre de pics tarifaires, en contradiction avec les engagements pris lors de la réunion de la « quadrilatérale » à Tokyo. Les deux pays les plus actifs dans ce secteur - Inde et Pakistan - ont fait, quant à eux, des offres de très faible portée.

Cuir et chaussures : l'Union européenne s'est finalement alignée sur les offres très modestes de ses principaux partenaires qui confirment les pics tarifaires américains, japonais et des pays en voie de développement. L'industrie de la chaussure, qui représente 35 000 emplois en France, peut difficilement s'en satisfaire.

Les droits de douane sur les jouets seront totalement éliminés dans un délai de dix ans par l'Union européenne, les Etats-Unis et le Japon. Encore heureux : le droit nul pourra, cependant, ne pas s'appliquer aux produits dont la Chine est le principal fournisseur. La Corée a proposé, pour ce qui la concerne, un système à deux taux : 13 p. 100 et 16 p. 100. L'industrie française du jouet représente, je le rappelle, 8 000 emplois.

Papier-carton : l'exception réclamée par la France n'a pas été obtenue et l'Union européenne a accepté l'option « double zéro » présentée conjointement par le Japon, les Etats-Unis et le Canada. Les droits de douane seront éliminés dans un délai de dix ans avec 50 p. 100 sur les cinq premières années. Le secteur représente 25 000 emplois directs en France et plus de 100 000 en incorporant l'industrie de la transformation, sans compter la sylviculture.

Certes - et vous avez insisté à juste titre là-dessus, monsieur le ministre -, l'avancée la plus tangible de l'accord, c'est bien l'organisation mondiale du commerce. C'est le point qui comporte le plus de perspectives intéressantes pour l'avenir. Rendons d'ailleurs à nos prédécesseurs l'hommage qui leur est dû. Cette organisation a été voulue dès l'après-guerre, et la charte de La Havane, projet malheureusement sans lendemain, portait en germe, dès 1947, une telle organisation.

Aujourd'hui, la situation géopolitique et l'état de l'économie mondiale rendent possible une telle réalisation. Il faut, s'en féliciter, et c'est le seul motif de confiance. Mais ce n'est pas rien au milieu de tant de raisons de douter par ailleurs !

Nous savons bien entendu, monsieur le ministre, quelles ambitions place le Gouvernement français dans cette future institution. Elle aura la charge d'assurer le respect des règles multilatérales auxquelles ses membres ont adhéré grâce à un mécanisme de règlement contraignant. Elle aura à charge d'appréhender tous les thèmes pouvant avoir un impact sur la loyauté des échanges.

C'est en quelque sorte une instance de « police commerciale » que vous avez conçue : elle apparaît on ne peut plus nécessaire dans la situation tourmentée et mouvante que nous connaissons, et pas seulement sur le plan économique.

Mais cette « instance de police commerciale » ne pourra réussir en s'appuyant sur de simples souhaits, si généreux soient-ils : il lui faudra les moyens de sa réussite. L'un de ces moyens - le plus puissant - est l'adhésion de ses membres à une règle commune, à une sorte de « charte du commerce mondial ». Est-on sûr que cette adhésion soit acquise ? En d'autres termes, est-on sûr que le faux équilibre qui a sous-tendu le GATT pendant des décennies - en clair, la domination américaine - ne se réinstallera pas dans la future organisation mondiale du commerce ?

Une condition pour éviter cette ornière est que l'Union européenne fasse son entrée dans cette organisation, en position de solidité et d'unité. Or au moment où nous négocions avec quelques difficultés l'élargissement de l'Union, on peut craindre que cette condition ne soit pas remplie.

Pour autant, c'est vrai, le pire serait que cette organisation demeure une coquille vide, paralysée par des antagonismes internes dont nous pouvons deviner les lignes de force. Mais nous refusons de faire le choix du pire. Et nous sommes prêts, monsieur le ministre, à vous rendre cette justice : nous ne doutons pas que vos intentions de réussite pour cette instance soient sincères, même si elles ne garantissent pas à elles seules, bien sûr, un résultat.

Car utile, si elle fonctionne, cette organisation le sera, que ce soit dans le domaine de la police des échanges, dans les domaines monétaire, social et environnemental, mais aussi dans un autre domaine dont on a peu parlé au cours de ces sept ans d'Uruguay round : celui des rapports Nord-Sud.

« Les pays en développement ont tout perdu dans cette négociation mais nous mettrons la tête sur le billot avec dignité » : on se souvient de cette déclaration faite par le représentant de l'île Maurice dans les couloirs de la négociation, déclaration rapportée par la presse le 15 décembre 1993. S'il y a une tache sur le GATT, c'est bien celle-là. Pouvons-nous dire qu'il a été négocié sur d'autres enjeux que la prospérité - même relative - des pays dits développés ? Personne ne le fera croire à personne.

La question du commerce avec les pays en développement est sans doute aussi complexe que celle de leur développement lui-même, mais ce n'est pas une raison pour en faire l'éternelle impasse des réunions internationales. Félicitons-nous dès lors qu'un cadre soit donné pour insuffler à l'échange mondial cette orientation minimale qui aujourd'hui encore lui fait si évidemment défaut. Là aussi, ce sera affaire de décision et pas simplement de souhaits généreux, mais ne faut-il pas tenir le pari ?

Toutefois, trois clauses importantes manquent à l'Uruguay round et pour lesquelles il nous faut continuer le combat.

La clause monétaire, à laquelle le président Pons vient de faire allusion. C'est certainement la plus difficile à obtenir, alors que le dumping monétaire est la plus redoutable des armes utilisées. Et nous savons tous que les blocages ne viennent pas seulement des pays sous-développés, qui souvent les évoquent, mais bien d'avantage des pays développés ; je pense en particulier à un pays développé qui profite largement de la sous-évaluation du dollar.

La clause environnementale est également absente. Elle est pourtant de « salut public » car l'environnement est un patrimoine collectif, que ce soit au plan national ou au plan international. Espérons que l'interdépendance des intérêts environnementaux des cinq continents permettra de progresser dans cette voie.

La clause sociale enfin. C'est celle dont l'absence est la plus révoltante pour les socialistes, mais je veux croire qu'elle l'est aussi pour d'autres. Apparemment, les négociations des dernières minutes avant Marrakech n'ont abouti à rien sur ce plan. Elles doivent pourtant être poursuivies dans le cadre de l'OCM dont le rôle dans la négociation des « trois clauses » devra être explicitement affirmé. Dans les pays développés, cette carence a fait naître un débat sur la TVA sociale qui n'est pas tranché mais qui méritera une très grande attention tant les avantages et inconvénients de ce système sont partagés.

En conclusion, monsieur le ministre, s'il n'est pas fracassant pour la France, l'accord qui a conclu le cycle de l'Uruguay peut permettre d'avancer dans le domaine du commerce mondial avec quelques instruments. Mais il ne faut pas se dissimuler que cette mondialisation économique dans un contexte de désordre géopolitique est un processus à hauts risques. C'est pourquoi l'Europe a raison de se protéger un tant soi peu en renforçant ses instruments de défense commerciale alors même qu'à aucun moment de l'Uruguay round, les États-Unis n'ont proposé et encore moins accepté de désarmer leur propre arsenal - la fameuse « section 301 » et la section « super 301 » - qui aujourd'hui met nos exportations sous une sorte de menace permanente.

Alors, face à cette menace, il faut mettre sous surveillance nos principaux partenaires-adversaires. C'est le rôle de la Commission européenne, c'est celui des États. Les parlements, et le nôtre en particulier, ont aussi leur rôle à jouer dans ce suivi des accords que je viens d'évoquer. Les socialistes entendent bien assurer pour leur part cette mise sous surveillance.

Mais je mesure également que l'Europe ne pourra s'affirmer comme puissance commerciale que pour autant que sa réalité politique continuera de s'affirmer. Et nous voyons bien - vous davantage encore que nous, monsieur le ministre, compte tenu de la fonction qui est la vôtre - combien l'élargissement, s'il était mal maîtrisé, viendrait compromettre cette avancée politique sans laquelle il n'existera pas de cohésion commerciale et donc à terme de cohésion sociale.

Certes, l'élargissement de l'Europe est un autre débat mais ce débat nous concerne aussi. Et nous voulons croire, monsieur le ministre, qu'ici même, un débat sur l'élargissement permettra prochainement d'associer le Parlement aux défis qu'il nous lance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

(M. Eric Raoult remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. ÉRIC RAOULT,
vice-président

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quand on pense à la passion qui a saisi le pays et l'Assemblée au moment de la discussion des accords il y a trois mois, on ne peut qu'être frappé par le calme dans lequel se déroule aujourd'hui cette discussion.

M. Rémy Auchedé. Avant la tempête !

M. Gilbert Gantier. Il faut reconnaître, monsieur le ministre, que la France a obtenu le meilleur accord possible. Et je ne peux, en commençant cette allocution, que réitérer mes félicitations au Gouvernement pour le travail qu'il a accompli durant toute l'année 1993.

Néanmoins, nous le savons tous : le dossier du GATT n'est pas clos. Bien au contraire ! Et je dirai même qu'aujourd'hui plus qu'hier nous devons relever les défis de son application. Nous devons, à ce titre, tourner définitivement le dos aux tentations malsaines du protectionnisme. Nous devons refuser la spirale de la stagnation et du déclin. Nous devons, à quelques semaines des élections européennes, redonner de l'esprit et du souffle à la Communauté. Nous devons enfin, avec sagesse et volonté, surmonter nos blocages économiques et sociaux pour éviter que la paralysie fomenté la désillusion et la révolte.

Ces enjeux sont de la plus grande importance car, pour la première fois, cent seize pays signeront d'ici à quelques jours un accord commercial global qui régira la vie économique de la quasi-totalité de la planète.

En effet, malgré les bouleversements politiques survenus depuis 1989, malgré la dangereuse montée des nationalismes, malgré une compétition économique de plus en plus âpre, la communauté internationale a, après sept années de négociations, décidé de favoriser le développement des échanges mondiaux.

La demande d'adhésion de la Chine au GATT témoigne de la portée sans précédent du cycle de négociations qui vient de s'achever.

Mais la signature de Marrakech, ce n'est pas comme certains l'affirment, la victoire de la loi de la jungle. C'est, au contraire, la victoire du libéralisme organisé contre le protectionnisme.

Pourtant, les sirènes protectionnistes étaient fortes et puissantes. Elles le demeurent d'ailleurs et le demeureront tant que nous n'aurons pas avancé sur le chemin de la modernisation de nos structures.

Ces sirènes répondent, c'est vrai, par leur simplicité, à l'inquiétude profonde d'un peuple exaspéré par la montée du chômage, par la multiplication des dépôts de bilan, par la désocialisation de nos villes et de nos banlieues.

Elles ont été alimentées par des surenchères catégorielles ou électorales qui ont vite fait de désigner la concurrence internationale et les pays à main-d'œuvre bon marché comme les boucs émissaires de toutes nos difficultés.

M. Rémy Auchedé. Ce n'est pas entièrement faux !

M. Gilbert Gantier. Nous avons refusé d'écouter ces sirènes et nous devons continuer sur cette voie car le protectionnisme serait un contresens historique. En effet, ce protectionnisme, quelle que soit son expression, a toujours échoué : Méline, l'entre-deux-guerres, les quarante années d'autarcie du défunt bloc soviétique (*Murmures sur les bancs du groupe communiste*) ont démontré que le protectionnisme rime avant tout avec déclin !

M. René Carpentier. Vous ne parlez pas tous le même langage !

M. Gilbert Gantier. La réouverture du débat sur le protectionnisme serait d'autant plus surréaliste que la France est devenue, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, un grand pays exportateur. Nous ne sommes plus sous la III^e République, ni même en 1948, à une époque où le commerce extérieur représentait moins de 10 p. 100 de notre produit intérieur brut. La France est aujourd'hui le quatrième exportateur mondial. Nous occupons les premiers rangs pour les services, l'automobile, l'aéronautique, le transport ferroviaire, la pharmacie, pour ne pas parler de l'agriculture.

M. René Carpentier. Parlons-en au contraire. Où en est l'agriculture ?

M. le président. Monsieur Carpentier, vous aurez tout à l'heure tout le loisir d'applaudir M. Auchedé. (*Sourires.*) Pour le moment, laissez parler M. Gantier.

M. Gilbert Gantier. J'ai rappelé l'échec du bloc soviétique et je crois que, sur certains bancs de notre assemblée, cette vérité ne fait pas plaisir !

M. Rémy Auchedé. Vous parliez du protectionnisme !

M. René Carpentier. Du protectionnisme américain !

M. Gilbert Gantier. Je le regrette infiniment, mais je ne peux pas modifier l'Histoire.

M. Rémy Auchedé. Parlez de vos réussites !

M. Gilbert Gantier. Je vais le faire. Ne soyez pas inquiets !

Le commerce extérieur n'est pas, comme certains le prétendent hâtivement, un vecteur de crise mais, au contraire, un catalyseur de croissance et d'emploi. Nous savons tous que le commerce international est, depuis quarante ans, le principal moteur de l'économie mondiale. Nous savons tous que la richesse française dépend de plus en plus des exportations. En 1993, l'impact de la récession aurait sans nul doute été décuplé sans les 80 milliards de francs d'excédents commerciaux. Nous savons tous qu'un salarié sur quatre travaille pour l'exportation - un sur deux dans l'industrie. En cinq ans, le commerce extérieur a engendré plus de 300 000 emplois.

Alors, pourquoi autant de méfiance vis-à-vis de l'Uruguay round qui est le septième cycle de négociation sur le commerce international depuis 1945 ?

Après l'arrivée de nouveaux concurrents à faibles coûts de main-d'œuvre, le GATT aurait-il perdu sa raison d'être ? N'aurait-il été qu'une organisation pour nantis ayant atteint le même stade de développement ?

Après avoir prôné le développement des échanges, les Etats occidentaux devraient-ils, au moment même où de nombreux Etats abandonnent l'économie planifiée pour l'économie de marché, se replier sur eux-mêmes en jouant sur la partition de la planète en trois blocs - l'Asie, l'Amérique, l'Europe - quasi étanches ?

Non ! Nous avons intérêt à l'intégration d'un maximum d'Etats dans le commerce international.

Sur le plan humanitaire d'abord, afin de lutter contre la misère encore trop présente dans le monde.

Sur le plan économique ensuite, parce que les échanges extérieurs deviennent plus équilibrés et plus fructueux avec des partenaires ayant atteint le même stade de développement.

Sur le plan de l'immigration enfin, pour fixer les populations dans les pays dont elles sont originaires.

Nous avons tout à gagner de la multiplication des échanges car, malheureusement, notre continent, en proie au vieillissement, ne dispose que de marchés déjà large-

ment saturés. Les débouchés d'aujourd'hui, et surtout de demain - vous l'avez rappelé également, monsieur le ministre -, se trouvent en Asie : en Chine, en Corée, en Malaisie, en Thaïlande, pays dans lesquels la croissance a dépassé l'année dernière les 8 p. 100 - et même les 15 p. 100 pour la Chine.

Nous devons refuser la stagnation et prendre conscience que nous ne sommes pas condamnés à ne connaître qu'une croissance qui varierait en -1 et +2 p. 100 du PIB. La reprise américaine - 7 p. 100 lors du dernier trimestre de 1993 - est la preuve que la crise n'est pas une fatalité occidentale.

Mais, pour cela, nous devons échapper aux nouvelles peurs millénaristes que constituent les délocalisations et les dragons d'Asie du Sud-Est.

En effet, rappelons que les produits des deux zones, Europe centrale et Asie du Sud-Est, ont représenté moins de 8 p. 100 de nos importations l'année dernière. Nous dégageons des excédents avec l'Europe centrale et notre commerce est presque équilibré avec les nouveaux pays industrialisés d'Asie dont les besoins d'équipements augmentent aussi rapidement que les salaires.

Par ailleurs, les délocalisations dans ces deux zones ont représenté l'année dernière moins de 4 p. 100 des investissements des entreprises françaises à l'étranger.

Il serait donc vain, et le Gouvernement l'a parfaitement compris, de trouver des solutions à nos problèmes de chômage et de croissance à travers le protectionnisme qui, par nature, appelle toujours plus de protectionnisme et toujours plus de déclin. Les quotas, les normes ou les droits de douane n'ont jamais sauvé un secteur économique. Ils ne sont que des cataplasmes.

À l'inverse, je suis pleinement conscient que le « laisser faire » intégral et la loi de la jungle tueraient tout commerce international. Or justement, le GATT ne peut pas être assimilé au libre-échange sauvage. Son objectif est d'organiser, à travers des règles reconnues par tous, les échanges.

Les six précédents cycles de négociation avaient permis un abaissement de 80 p. 100 des droits de douane et l'instauration d'un mécanisme de règlement des différends commerciaux. Mais ces mécanismes se sont érodés au cours des vingt dernières années sous les coups de la crise économique et avec le développement de nouvelles formes de protectionnisme.

L'Uruguay Round avait donc pour objectif d'instaurer une plus grande transparence dans les échanges et de placer sous le régime du GATT des secteurs qui en étaient jusqu'à maintenant exclus : l'agriculture, les services, les marchés publics et les droits de la propriété intellectuelle.

Ainsi, grâce à l'action du Gouvernement, le GATT, qui du fait de la non-crétion en 1946 de l'organisation internationale du commerce, n'était qu'une institution virtuelle - vous avez dit, monsieur le ministre, « un drôle d'animal » -, cédera la place à une Organisation mondiale du commerce dotée de moyens et de pouvoirs importants. Elle pourra, je l'espère, être un régulateur efficace du commerce international en luttant contre les pratiques protectionnistes et contre le dumping.

Son succès - il faut le rappeler - passe par l'abandon des mesures de rétorsion unilatérales que pratiquent en particulier les Etats-Unis avec la section 301.

M. Rémy Auchedé. Voilà !

M. Gilbert Gantier. La légitimité et la crédibilité de l'organisation dépendront de sa fermeté, en particulier sur ce dossier très sensible.

Par ailleurs, je ne peux que me réjouir de la volonté du GATT de lutter contre les contrefaçons. Nous en sommes en effet bien souvent les premières victimes, nous qui avons une industrie du luxe particulièrement performante.

Autre point positif pour notre pays : la libéralisation du commerce des services et l'ouverture des marchés publics. Dans ces deux secteurs en expansion rapide, la France dispose, je le rappelle, de grandes entreprises compétitives ; nous sommes le deuxième exportateur mondial de services.

L'Uruguay Round fixe un code de bonne conduite dans le domaine des échanges commerciaux. Mais devons-nous intégrer - la question se pose également - une clause sociale et une clause « environnement » dans le champ des compétences de l'organisation mondiale ?

Il ne faudrait pas que de telles clauses ramènent une guerre Nord-Sud. L'introduction de normes sociales strictes dans la charte de l'OMC serait un non-sens pour des pays dont le seul atout est la main-d'œuvre. Elle pourrait être assimilée soit à du protectionnisme, soit à un néocolonialisme déguisé. Le droit au développement économique doit demeurer un droit intangible pour toutes les nations.

Mais la communauté internationale, c'est vrai, doit veiller au respect d'un minimum de droits fondamentaux, car la dignité humaine, comme l'environnement, n'a pas de frontière. L'interdiction du travail des enfants et du travail forcé doit être internationalement reconnue. Le partage des responsabilités dans ce domaine doit s'accompagner d'un partage des solidarités, faute de quoi le tiers-monde se détournera de l'intégration économique pour des échappatoires plus violentes, et ce n'est l'intérêt de personne.

L'Union européenne, compte tenu de sa connaissance des pays en voie de développement, peut jouer un rôle majeur dans ce domaine, à condition qu'elle soit unie autour d'un message clair.

Car, au cours de l'Uruguay Round, nous avons vu successivement deux visages de l'Europe.

Une Europe faible, divisée, paralysée, qui a accepté sans réagir Blair House ; c'était en novembre 1992.

Une Europe forte, qui a su imposer à ses partenaires ses propositions ; c'était en novembre 1993.

De cette négociation et de cet accord, nous pouvons tirer plusieurs enseignements pour la construction européenne.

L'Europe n'est forte que si elle est soudée. Trop souvent, elle n'apparaît que sous la forme d'un conglomerat de douze Etats sur lesquels se greffe une Commission.

Le pouvoir européen ne pourra être respecté que s'il est politique, et nous vous félicitons, monsieur le ministre, d'avoir réclamé et obtenu que le Conseil européen reprenne les rênes de cette négociation.

Le système actuel à douze a montré ses limites lors des négociations de l'Uruguay Round. L'élargissement de l'Union à quatre nouveaux Etats rend encore plus urgent le renforcement des organes politiques.

Comment réagir rapidement d'une seule voix à seize sans que cette voix soit synonyme d'inaction et de faiblesse ? Le débat de ces dernières semaines sur les conditions de vote au sein du Conseil témoigne du retard pris dans la modernisation de nos institutions. Il convient d'engager une réforme afin de fixer plus précisément les pouvoirs respectifs de la Commission, du Conseil européen et du Parlement. Nous devons nous interroger sur la possibilité d'avoir à Bruxelles un pouvoir politique per-

manent. Les présidences tournantes tous les six mois pourraient être abandonnées au profit de la création d'un poste de président de l'Europe.

L'Europe doit se renforcer politiquement, mais aussi économiquement. L'avènement de l'ALENA, qui regroupe, autour des Etats-Unis, le Canada et le Mexique, et celui de l'APEC, qui réunit le Japon, les Etats-Unis et les Etats du Pacifique, constituent autant de défis à relever pour notre continent.

Nous devons surmonter nos divisions en matière monétaire et en matière commerciale.

En matière commerciale, l'Europe doit se doter d'une politique active pour lutter contre les pratiques déloyales de ses partenaires et pour devenir un pilier incontournable de l'organisation mondiale du commerce. Si les Etats-Unis ne renoncent pas à leur arsenal antidumping de la section 301, la Communauté devra savoir se doter de dispositifs équivalents.

En matière monétaire, un des grands handicaps de l'Europe résulte de sa division. Toute la portée de l'acte final de l'Uruguay round peut être remise en cause par des fluctuations du dollar ou du yen. A quoi rime d'abaisser les droits de douane si l'on peut faire fluctuer les monnaies de façon encore plus importante ?

L'incorporation d'une clause monétaire aurait été fort utile. Pour pallier cette absence, l'Europe doit, pour devenir une force commerciale, être homogène et posséder un jour aussi prochain que possible une monnaie unique.

C'est pourquoi l'institution, prévue pour le 1^{er} janvier 1999, d'une monnaie unique doit demeurer un objectif majeur pour la France comme pour l'Europe.

Mais ne devrions-nous pas, comme me le suggérait récemment un parlementaire allemand, membre du Bundestag et ancien ministre de l'économie de la République fédérale, créer dès maintenant une monnaie commune avec l'Allemagne et les Etats du Benelux ?

Une telle monnaie figurerait immédiatement parmi les monnaies les plus fortes du monde et permettrait une baisse sensible des taux d'intérêt. Elle serait en outre à la base d'une nouvelle dynamique au sein de l'Union européenne.

Il faut en conclusion reconnaître que l'Uruguay Round est un défi. Pour notre industrie, je l'ai rappelé, mais aussi pour l'emploi - ce point sera certainement développé par certains des collègues de mon groupe - et pour notre agriculture.

La signature de Marrakech ne signifie pas la clôture du dossier agricole, qui avait occupé tant de place dans nos préoccupations avant la signature du mois de novembre dernier. Bien au contraire, elle doit être l'occasion de mettre à plat de nombreux problèmes.

Il nous faut maintenant dépasser nos peurs, nos frilosités. L'Uruguay round constitue une chance inestimable pour notre pays. Il nous rappelle, pour reprendre une phrase du général de Gaulle, que l'économie, comme la vie, est un combat au long duquel il n'est jamais de victoire définitive.

La conférence de Marrakech ne doit pas être une conclusion ; elle doit être une introduction à plus de dynamisme pour notre économie, à plus de bien-être pour l'ensemble des Français et, surtout, à plus d'espoir pour notre jeunesse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'interviens pas au nom du groupe République et Liberté, qui rassemble des députés agissant selon leur conscience et sous leur responsabilité personnelle, comme l'indiquent les statuts dudit groupe : je parle en mon nom et en celui du Mouvement des citoyens. Cela me paraît d'ailleurs parfaitement conforme à la philosophie du régime parlementaire, où chaque député doit s'exprimer selon sa conscience...

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les Communautés européennes. C'est tout à fait vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... le régime parlementaire reposant sur notre capacité à nous convaincre mutuellement...

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les Communautés européennes. Absolument.

M. Jean-Pierre Chevènement. ... et proscrivant, chacun s'en souvient, le mandat impératif.

Je me sens donc extrêmement libre, monsieur le ministre, pour vous poser plusieurs questions.

Je me demande d'abord si nous ne sommes pas un Parlement de deuxième classe. Alors même que le Congrès américain a imposé son calendrier pour examiner à loisir les accords du GATT avant de les ratifier ou de les refuser, le Parlement français, quant à lui, a été systématiquement sous-informé et tenu à l'écart. Le texte volumineux de ces accords n'a été mis en distribution que ce matin ; ce qui a empêché toute lecture sérieuse et tout examen approfondi par les commissions compétentes. La date butoir du 15 décembre, dont on nous expliquait, à droite et à gauche, qu'elle ne devait en aucun cas être dépassée sans qu'un accord fût trouvé, sous peine de catastrophe mondiale, a été imposée par le Congrès américain à l'administration Clinton, laquelle s'est empressée de faire obtempérer le monde entier.

Pour sa part, la représentation nationale française n'a eu droit, le 15 décembre, qu'à une déclaration de politique générale du Gouvernement, suivie d'un vote de confiance à l'aveuglette. C'est dire la totale opacité du débat qui se déroule aujourd'hui sur des textes que nous ne connaissons même pas et dont nous n'avons pu examiner les dispositions à loisir.

Pourtant l'article 53 de la Constitution dispose clairement que « (...) les traités de commerce, les traités ou accords relatifs à l'organisation internationale, ceux qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui modifient les dispositions de nature législative (...) ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi. » Monsieur le ministre, votre Gouvernement a une conception extrêmement laxiste de la Constitution et des droits du Parlement !

Je sais qu'un débat juridique s'est engagé autour de la nature même de l'accord du GATT, certains incitant en avant son caractère mixte s'agissant des prérogatives respectives des Etats et de l'Union européenne. Selon moi, ce débat n'a pas lieu d'être. Il est certain que l'abaissement des droits de douane a un caractère législatif, au sens de l'article 34 de la Constitution qui précise, dans son alinéa 2, que la loi fixe les règles concernant le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature.

Je ne reviens pas sur le texte de l'article 53 de la Constitution, la cause me paraît entendue. Ce n'est pas parce que l'article 113 du traité de Rome confie à l'Union européenne le soin de conduire les négociations

commerciales que les accords du GATT tombent dans la compétence communautaire. Ce n'est d'ailleurs pas, je crois, la thèse du Gouvernement.

Si tel avait été le cas, il aurait fallu, comme l'a demandé le président de l'Assemblée nationale, M. Séguin, que le Parlement fût correctement informé de la teneur du texte en vertu de l'article 88-4 de la Constitution, et que nous soyons saisis pour avis de ce qui aurait été considéré comme un acte communautaire. A vrai dire, dès lors que ce texte va être soumis au Conseil de la Communauté, on ne voit pas ce qui vous empêchait de nous soumettre les accords du GATT dès après le 15 décembre, sans attendre le 6 avril, quitte à ce que - c'est la thèse du Gouvernement - une ratification intervienne plus tard.

En effet, M. Balladur, répondant à M. Séguin, a précisé très clairement : « La proposition de décision du Conseil relative à la signature d'un accord "sous réserve de conclusion" (...) ne relève pas de la procédure instituée par l'article 88-4 ». Il ajoute : « La signature d'un accord "sous réserve de conclusion" n'emporte pas, par définition, conclusion de cet accord : la Communauté, en le signant, ne sera donc pas encore liée par ces dispositions et ne sera pas juridiquement tenue de la conclure ».

Monsieur le ministre, que d'arguties ! Combien de temps fera-t-on lanterner le Parlement ? N'est-ce pas se moquer du monde que de nous consulter ainsi à la sauvette ? Il me semble que le Gouvernement a perdu l'occasion de montrer au Parlement qu'il lui porte un minimum de respect en s'appuyant sur l'avis des parlementaires pour mieux faire valoir les intérêts nationaux à la conférence de Marrakech, où il va être question de la clause sociale, du contenu de l'OMC, de la prise en compte des phénomènes monétaires, toutes choses absolument essentielles ! Bien des parlementaires ne partagent mon avis sur nombre de sujets, mais j'ai entendu M. Gantier souligner l'absurdité qu'il y a à vouloir traiter des problèmes du libre-échange sans prendre en compte la variation des monnaies. Faut-il rappeler que le dollar est passé successivement de 4 francs à 11 francs, pour redescendre à 5 francs, alors que sa valeur, si l'on prend en compte le pouvoir d'achat, se situe vraisemblablement autour de 7 francs ? Mais il faudrait aussi parler de toutes les monnaies européennes et des monnaies du Sud-Est asiatique, où l'on voit nombre de pays pratiquer des salaires inférieurs - dans un rapport de 1 à 10, quand ce n'est pas de 1 à 40, comme au Sri Lanka - au niveau réel des salaires en France, compte tenu des parités monétaires. Quel sens a une discussion sur le libre-échange, sur les obstacles au commerce, lorsqu'on est confronté à un phénomène aussi massif de sous-évaluation de certaines monnaies par rapport à d'autres...

M. Gérard Saumade. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... ou de surévaluation de notre monnaie par rapport aux autres monnaies, y compris toutes celles de la Communauté européenne, hormis le mark ? C'est dire que je ne saurais suivre M. Gantier lorsqu'il parle d'une union monétaire restreinte, car celle-ci nous enfermerait définitivement dans une zone de monnaies très fortes, considérablement surévaluées, qui pénaliserait encore plus notre croissance et l'emploi.

J'en reviens à l'information du Parlement, monsieur le ministre. Vous me direz que ce n'est pas un problème nouveau, particulièrement en matière commerciale. Ni le GATT ni aucun des cycles de négociation menés dans le cadre du GATT n'ont fait l'objet d'une approbation par

la représentation nationale depuis plus de quarante ans. Il y a quand même là la marque d'un abaissement continu et accepté du Parlement. C'est assez honteux !

J'avais pour ma part, durant le second semestre de 1993, réclamé sans succès le texte des accords de Blair House en tant que membre de la mission d'information sur le libre-échange de la commission des finances. Je n'ai pas pu l'obtenir. On m'a à plusieurs reprises assuré que je pourrais en disposer. Je l'attends toujours, en version française. Car faute d'obtenir de Bruxelles une traduction dans l'une des langues officielles de travail de la Communauté qu'est encore le français, Patrick Devedjian, rapporteur de cette mission d'information, a finalement inséré dans son rapport, publié sous le numéro 774, une version anglaise du pré-accord de Blair House.

Ainsi un texte en anglais figure-t-il dans un rapport parlementaire français ! Lorsqu'on connaît l'importance de chaque terme employé dans ce type d'accord, l'impossibilité de se procurer la version française d'un texte qui engage l'avenir de nos agriculteurs et de notre territoire en dit long sur la transparence du processus de décision communautaire et sur la manière dont la France fait respecter sa langue.

Si le Parlement souhaite réellement faire entendre sa voix, il serait bon qu'il commence par garder sa langue, et je pense que M. Toubon ne me contredira pas. Je vous prie d'ailleurs de bien vouloir le consulter sur l'innovation remarquable que constitue la publication d'un texte en anglais dans un rapport parlementaire français.

Vous allez sans doute nous annoncer, monsieur le ministre, du moins je l'espère, que le Parlement sera quand même saisi des accords, pour ratification, après la conférence de Marrakech. Mais nous serons, si tel est le cas, devant une situation bien connue : ce sera à prendre ou à laisser. Le Parlement n'aura pas eu réellement les moyens d'exercer les prérogatives que lui reconnaît la Constitution et vous aurez perdu l'occasion de vous appuyer sur la volonté populaire pour défendre les intérêts de la France. A la suite d'une campagne de communication d'autant mieux réussie qu'elle s'appuyait sur le soutien de la quasi-totalité des réseaux d'influence politico-médiatiques, vous êtes parvenu à faire taire ceux des vôtres qui renâclaient un peu et vous avez fait admettre à l'opinion, à la fin du mois de décembre 1993, que cet accord était finalement le moins mauvais possible, sinon le meilleur possible.

Je pense que la réalité est bien différente et que les accords du GATT, loin de tout régler, laissent subsister de très lourds nuages. De la même manière que les pêcheurs découvrent aujourd'hui sur le terrain les conséquences d'une politique qui a été élaborée en catimini, nos paysans découvriront dans deux ans les conséquences de l'accord que vous avez accepté dans ses grandes lignes et que M. Chirac qualifiait en 1992 de « Munich agricole », si je me souviens bien.

M. Rémy Auedé. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. Ces grandes lignes n'ont, à vrai dire, pas été modifiées puisque la réduction des exportations demeure fixée à 21 p. 100 en volume et à 36 p. 100 pour les limitations budgétaires.

Vous avez simplement renvoyé les difficultés à plus tard en lissant la courbe et en prenant en compte les stocks. Mais l'essentiel, c'est-à-dire les réductions des exportations subventionnées ou les garanties d'accès au marché intérieur - 3 p. 100 puis 5 p. 100 - continue de figurer dans l'accord de Blair House, qui ressemble comme un frère à celui que le Gouvernement déclarait absolument inacceptable il y a quelques mois. Je ne parle

évidemment pas des partis de l'actuelle majorité lorsqu'ils étaient dans l'opposition ; chacun a encore à l'oreille leurs accents de l'époque.

En matière d'équilibre alimentaire mondial, la position du plus fort, c'est-à-dire les Etats-Unis, a prévalu ; elle a été consolidée. Je citerai les propos d'un homme qui n'est probablement pas éloigné de vous, M. Jacob, président du Centre national des jeunes agriculteurs : « Le GATT ne résout rien en matière d'équilibre alimentaire mondial, bien au contraire. Les Etats-Unis vont pouvoir, en toute impunité, continuer à fixer le prix mondial des céréales, 80 p. 100 de l'alimentation humaine, à un niveau inférieur aux coûts de production les plus bas du monde, puisque leur système de subventions est entièrement légitimé par le volet agricole du GATT. » Il s'agit en effet non d'une aide aux produits, mais d'une aide aux agriculteurs.

M. Jacob poursuit : « Entre 1992 et l'an 2000, si nous ne déterminons pas, dès aujourd'hui, les moyens de nous affranchir d'une contrainte aussi injuste que rigide, nos exportations hors d'Europe devront diminuer de 35 p. 100 pour le blé et la farine, de 38 p. 100 pour la viande bovine et de 41 p. 100 pour la volaille. Puisque le GATT a résolument tourné le dos à la promotion des politiques d'autosuffisance et de sécurité alimentaire, le gendarme du monde aura demain un épi de maïs pour bâton. »

J'arrête là cette longue citation, qui me paraît assez significative de ce qu'est la réalité, une réalité que nous n'allons pas découvrir tout de suite, par une ruse qui tient à la manière dont la courbe a été lissée et dont les bases de départ ont été modifiées.

Ce qui vaut pour l'agriculture vaut aussi, malheureusement, pour l'industrie. En matière de démantèlement des pics tarifaires, les offres japonaises et surtout américaines formulées récemment sont bien en deçà de ce que laissait espérer l'accord du 15 décembre, alors même que l'Union européenne, qui se veut un modèle libre-échangiste, a maintenu intégralement ses offres. Nous pouvons voir qu'un dialogue bilatéral excluant l'Europe se développe, sur ce dossier comme sur d'autres, entre les Japonais et les Américains. L'Europe n'a pas su profiter de la négociation du GATT pour poser le problème spécifique du protectionnisme japonais, ce sont les Américains qui le posent.

S'agissant de l'accord sur l'automobile, je constate avec inquiétude la manière très laxiste dont ce accord est appliqué, puisque le Japon ne prend pas en compte la baisse des ventes sur le marché européen au cours des récentes années. Il ne semble pas qu'il y ait eu une réaction vive du Gouvernement français pour amener la Commission à défendre nos intérêts, ceux de nos industries, de nos travailleurs, pour défendre l'emploi dans nos usines où, j'en parle par expérience, il est singulièrement menacé.

Derrière la façade du multilatéralisme, monsieur le ministre, se cache l'unilatéralisme américain. J'ai cité le cas du Japon mais je pourrais évoquer également celui de l'Arabie saoudite, pays auquel Airbus vendait traditionnellement des avions et où les Américains viennent d'emporter l'essentiel du marché de l'aéronautique civile. Finalement, ce sont les gros porteurs américains, si je puis dire, Boeing et Mac Donnell Douglas, qui ont raflé la mise.

En annonçant lui-même la signature d'un contrat de 6 milliards de dollars entre les constructeurs aéronautiques américains et la Saudia Airlines, le président Clinton a montré que, pour les Américains, le libre-échange et la non-intervention de l'Etat dans les relations

commerciales constituaient des règles d'autant moins intangibles que se trouvait en cause l'intérêt national américain. Et c'est là un secteur absolument stratégique.

Tout indique que c'est le rééchelonnement d'une dette militaire de 9,2 milliards de dollars négociée entre le Pentagone et les autorités saoudiennes qui a permis aux avionneurs américains de souffler le marché saoudien à Airbus. L'intervention personnelle du président Clinton auprès du roi Fahd a parachevé cette opération commerciale en complète contradiction avec les règles du GATT.

Le Gouvernement français a-t-il protesté ? Sont-ce là les dividendes de la guerre du Golfe ? Quand la France accepte de jouer les supplétifs, doit-elle s'étonner, en définitive, d'être traitée comme telle ? On a le droit de poser cette question. J'observe que les instances européennes réagissent tout aussi mollement. Il est vrai qu'Airbus est peu prisé à Bruxelles, son succès ne devant rien à la Commission européenne et tout à la coopération intergouvernementale, ou en tout cas interétatique.

S'agissant de la France, je dois vous interroger, monsieur le ministre, sur les mesures que vous comptez prendre pour défendre notre industrie aérospatiale. Je rappelle que l'industrie française représente 35 p. 100 de la production européenne et 9 p. 100 de la production mondiale. C'est un point fort de notre activité industrielle. L'ensemble des différentes activités des industries de l'aéronautique, de l'espace et de la défense emploient près de 500 000 personnes et l'on me dit que le contrat manqué de Saudia Airlines pourrait coûter près de 20 000 emplois en année pleine à Airbus. Depuis 1990, les effectifs sont en recul de 13 p. 100. Les prises de commandes ont chuté de 20 p. 100 l'an dernier. La question qui se pose est de savoir si cette industrie stratégique va être ou non défendue.

Je pourrais m'inquiéter aussi des récentes déclarations de M. Mickey Kantor sur l'audiovisuel et mes inquiétudes pourraient encore être étayées dans bien d'autres domaines, qu'il s'agisse de nos exportations d'acier ou de l'intégration des accords multifibres dans les accords du GATT. La liste serait longue, monsieur le ministre.

On ne peut dissocier la politique commerciale d'un certain nombre d'autres choix, de la politique monétaire notamment. L'effet cumulé de l'alignement financier et monétaire sur la Bundesbank et du libre-échangisme généralisé asphyxie l'économie de notre pays. Nos entreprises se trouvent en position de faiblesse face à l'ouverture incontrôlée des marchés, à la sous-évaluation des monnaies de nombre de pays par rapport au franc et à des niveaux de salaire qui varient dans les proportions que j'ai indiquées, à savoir de un à dix, voire de un à quarante. Elles sont dans l'incapacité de réagir à une concurrence déloyale et inégale, d'autant que la Banque de France, que vous avez décidé de rendre autonome, maintient des taux d'intérêt dissuasifs contre lesquels le rapporteur de la loi, M. Auberger, s'élevait lui-même. Bel exemple du sentiment d'irresponsabilité qui prévaut aujourd'hui dans nos élites politiques dirigeantes !

Vous nous annoncez comme une grande victoire la future création d'une Organisation mondiale du commerce et l'instauration d'une clause sociale. J'aimerais savoir, par exemple, si cette organisation mondiale du commerce prendra en compte certains aspects environnementaux. Les accords du GATT ne contredisent-ils pas complètement les accords de Rio dans la mesure où ils vont naturellement faire prévaloir une conception à court terme de la concurrence, de l'orientation de l'appareil productif, sur des considérations tenant à l'environnement ? Qu'en sera-t-il de la prise en compte des phéno-

mènes monétaires ? L'Union économique et monétaire prend-elle en compte dans son développement cet impératif de compétitivité monétaire ? Pas le moins du monde, c'est tout le contraire qui se passe ! Comment voulez-vous que l'Europe puisse retrouver le plein emploi si l'on maintient une ouverture sans frein au libre-échange, des taux d'intérêt élevés, une monnaie surévaluée et si toute mesure de protection, y compris une clause sociale, est refusée ?

La clause sociale est à votre programme, dites-vous. Nous attendons pour voir. Mais les réactions de nos partenaires au sein de l'Union européenne et les déclarations de M. Brittan ne peuvent que nous inquiéter. Quand aux nouveaux pays de philosophie plutôt libre-échangiste dont l'adhésion est prévue, ils ne feront que confirmer cette tendance. Dans le journal *La Tribune* du 24 mars dernier, M. Brittan soulignait que le travail des enfants pourrait être souhaitable comme alternative à la mendicité ou à la prostitution. L'idée que l'alternative au travail des enfants pourrait être l'école ne semble pas lui être venue à l'esprit.

Il faudrait naturellement avoir une conception dynamique de l'idée de clause sociale qui devrait permettre d'aider le développement des pays du tiers monde. L'avenir n'est ni dans la précarisation des pays du Nord, ni dans la surexploitation des salariés du Sud.

Mes chers collègues, les accords du GATT vont être signés demain. Ensuite, vous n'aurez plus rien à dire, vous devrez vous incliner. Ce sera à prendre ou à laisser et, vous le savez bien, on vous demandera des comptes dans vos circonscriptions. Si les parlementaires ne savent pas se faire respecter - on l'a vu récemment avec l'affaire du contrat d'insertion professionnelle à l'occasion de laquelle notre président, M. Séguin, nous incitait d'ailleurs à faire preuve d'esprit de responsabilité, d'esprit républicain - comment voulez-vous que les électeurs les respectent ? Quel sera l'avenir de la démocratie dans nos pays si les responsables politiques se démettent, à tous égards et à tous les niveaux, des responsabilités qu'il leur revient d'exercer ?

Monsieur le ministre, sommes-nous consultés pour copie conforme ? Chaque parlementaire est confronté dans sa circonscription au drame du chômage et à l'incompréhension de citoyens profondément écoeurés par une logique politique dont ils sentent qu'elle leur échappe totalement. A cet égard d'ailleurs, je n'incrimine pas seulement votre gouvernement. A vrai dire, tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1986, depuis l'engagement des négociations du cycle de l'Uruguay, portent une certaine responsabilité dans le laxisme avec lequel celles-ci ont été conduites. Il ne faudra donc pas s'étonner que nos citoyens se tournent vers d'autres solutions qui ne nous plairont pas forcément, et même certainement pas.

Chacun doit donc s'interroger et déterminer son attitude en son âme et conscience. Si la France prenait l'initiative de sanctionner par un refus l'absence de prise en compte de la clause sociale ou des phénomènes monétaires, elle permettrait peut-être une prise de conscience salutaire.

M. Gérard Saumade. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce premier grand débat de la session intervient un an après que le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre son programme ultralibéral suscitant l'opposition grandissante que vous savez.

Il y a eu la loi Bayrou. Ce qu'une majorité de droite a fait à la sauvette en une nuit au Sénat, la mobilisation populaire et la manifestation du 16 janvier l'ont défait. La loi quinquennale pour l'emploi contre laquelle les députés communistes s'étaient battus et contre laquelle, paraît-il, les députés de la majorité avaient des préventions - mais nous venons de l'apprendre - a suscité à travers le SMIC-jeunes une opposition consciente et responsable de la jeunesse qui a obligé le Gouvernement à un recul significatif.

L'emploi devait être la priorité des priorités. En dépendent l'avenir de la jeunesse et la dignité humaine, qui ne souffre aucune exclusion. Or, les accords du GATT encouragent les délocalisations, la concurrence exacerbée et le chômage.

Le 15 décembre dernier, les négociateurs de l'Uruguay round signaient à Genève un protocole dans lequel le président des Etats-Unis, Bill Clinton, n'hésitait pas à voir « une victoire historique » de son pays. C'est donc le vainqueur du GATT et le détenteur de l'arme alimentaire qui sera invité à s'exprimer dans cet hémicycle, le 7 juin prochain.

Le Gouvernement et sa majorité ont voulu persuader les Français que « les intérêts fondamentaux de la France » ont été bien défendus. Mais quels intérêts fondamentaux ? Ceux des multinationales qui pourront délocaliser à tout va, ou ceux des salariés à qui on reproche des salaires trop élevés dans le contexte de la concurrence internationale ?

Le débat d'aujourd'hui qui conditionne l'emploi dans notre pays devrait, à notre sens, être suivi d'un vote pour que chaque député prenne ses responsabilités. C'est d'ailleurs un souhait qui a été formulé tant par les orateurs de la majorité que par ceux de l'opposition.

En présentant son programme devant l'Assemblée, le 9 avril 1993, le Premier ministre annonçait son intention de « procéder à des réformes permettant de construire un nouvel exemple français... pour que le chômage soit stabilisé à la fin de 1993 et qu'une décrue puisse ensuite être amorcée ». Depuis, il a pris la précaution de repousser cet objectif à 1995. Les Français sont en réalité invités à subir une véritable entreprise de remodelage de la société française avec le démantèlement du droit du travail et l'obsession antisalariale au nom de la compétitivité internationale.

Le nombre officiel des demandeurs d'emploi s'est accru de 300 000 au cours de l'année 1993 et, selon l'UNEDIC, il augmentera encore de 210 000 en 1994. Or les accords du GATT sont incapables d'assurer une organisation des échanges dans l'intérêt des peuples. J'ai d'ailleurs noté beaucoup de prudence dans les propos qui viennent d'être tenus, y compris par les députés de la majorité.

Comment pourrait-on croire en effet à des échanges équilibrés lorsque les Etats-Unis et le Japon conservent tout leur arsenal hyper-protectionniste ? Depuis la signature du GATT, les Etats-Unis ont brandi à plusieurs reprises la fameuse « section 301 », dont plusieurs orateurs ont parlé avant moi, et même la « section super 301 », notamment à l'encontre de la France. La section 301 permet au président des Etats-Unis d'engager des représailles unilatéralement contre tout pays dont les pratiques sont jugées restrictives et contraires aux intérêts américains. L'acte final du GATT laisse intactes ces prérogatives que l'on pourrait qualifier d'impérialistes. Comment les représentants de la France peuvent-ils aller à Marrakech pour les entériner ?

Comment parler de concurrence loyale lorsque le dollar, monnaie à la base des échanges commerciaux, échappe totalement au GATT et fluctue au seul gré des besoins américains ?

Dans un contexte où les Etats-Unis connaissent un gigantesque déficit commercial, la reconquête des parts de marché, notamment en Europe, constitue un enjeu capital pour leur économie. Les objectifs de l'Uruguay round correspondent parfaitement à ces ambitions en leur ouvrant les secteurs de l'agriculture et de l'industrie auxquels ils veulent ajouter les services et la propriété intellectuelle.

Carla Hills, chargée du commerce dans l'administration Bush, avait elle-même en 1989 eu le verbe haut. N'avait-elle pas menacé : « Nous ouvrirons les marchés étrangers à la barre à mine si cela est nécessaire, mais avec une poignée de main toutes les fois où cela sera possible » ? Le Gouvernement, aujourd'hui, nous demande de tendre la main pour une poignée qui risque de faire mal.

De même, laissera-t-on « l'arme alimentaire » aux mains des Etats-Unis ? Mon ami René Carpentier reviendra plus longuement sur la capitulation du gouvernement français s'agissant de notre agriculture.

De ce marché mondial sont exclus des centaines de millions d'êtres humains qui ont le tort d'être insolubles. L'inquiétude des pays du Sud à l'égard du GATT est légitime. Pour le ministre de l'économie du Bangladesh, le groupe des pays les plus pauvres a été le « grand perdant de l'Uruguay round conclu entre les grandes puissances ». Dans ce manque de solidarité entre le Nord et le Sud, la France porte de lourdes responsabilités. Signer les accords du GATT ne ferait que les aggraver.

Pour leur développement, ces pays ont plus que jamais besoin de services, de technologie et de savoir-faire. Une ouverture de leurs marchés aux prestataires de services étrangers risque de laminer leurs entreprises naissantes dans ces secteurs. La réglementation des droits sur la propriété intellectuelle telle qu'elle est conçue dans le GATT rendrait plus difficile encore l'accès de ces pays aux avancées scientifiques et technologiques, à l'information et à la connaissance.

Le secteur de l'audiovisuel n'échappe pas à cette volonté hégémonique puisque Mickey Kantor vient de déclarer que la directive européenne « Télévision sans frontière », qui maintient des quotas de diffusion et permet des aides à la production, « est très profondément protectionniste » et que les Etats-Unis allaient s'assurer de l'ouverture du marché audiovisuel européen en utilisant, s'il le faut, des mesures discriminatoires comme pour la pêche ou l'agriculture.

Faudrait-il accepter l'acte final du GATT au nom de l'emploi ? Le précédent cycle de négociations n'a pas permis de faire reculer le chômage. Au contraire, le nombre de chômeurs pour les pays de l'OCDE est passée de 21 millions à 30 millions durant cette période. Le volume des échanges mondiaux a progressé de 10 p. 100, mais les exportations des pays du Sud ont diminué de 1,4 p. 100 par an et la dette du tiers-monde est passée de 500 à 1 500 milliards de dollars.

La Communauté économique européenne transformée aujourd'hui par le traité de Maastricht en une zone « où les Etats membres agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre », est aujourd'hui l'aire la plus libérale du monde. D'ailleurs, on connaît déjà les conséquences de la suppression des barrières aux échanges. Jacques Delors déclarait que le marché unique permettrait de créer 5 millions

d'emplois alors que l'on prévoit 22 millions de chômeurs pour 1994 dans la Communauté, soit une progression de 1 p. 100 par rapport à 1993 !

La notion de préférence communautaire s'oppose frontalement à la logique libérale du GATT et du traité de Maastricht. Exemple du libéralisme qui met à bas la construction de l'Europe : la CEE ouvre les marchés publics à la concurrence extracommunautaire tandis que les marchés américains et japonais demeurent très protégés, qu'il s'agisse de produits industriels ou de services bancaires.

Pour l'aéronautique, les Etats-Unis veulent mettre fin aux avances remboursables des partenaires d'Airbus industrie mais refusent tout contrôle des aides que reçoivent leurs propres compagnies. Le Gouvernement va-t-il céder sans réagir ? Il devrait opposer son veto au prochain Conseil des ministres européens sur la déréglementation du transport aérien.

Pour l'automobile, l'accord CEE-Japon est la violation du précédent puisque le Japon, qui devrait supporter les trois quarts des difficultés conjoncturelles du marché européen, voit ses quotas maintenus.

A qui le Gouvernement fera-t-il croire qu'il défend les intérêts industriels de la France et l'emploi ?

C'est aussi la volonté de France Télécom de s'associer avec la Bundestelekom ; mais le gouvernement allemand exige au préalable la privatisation du service public français pour accompagner le déploiement des multinationales, mettre sur pied le réseau nécessaire à la création d'une banque centrale européenne et, enfin, ouvrir le marché européen aux télécommunications américaines.

Le Premier ministre s'est félicité devant notre assemblée de ce que « la solidarité européenne s'est reformée autour des thèmes inspirés ou soutenus par la France ».

En fait, la France a abandonné toute volonté de mener une politique souveraine de redressement économique et de coopération notamment avec l'Afrique.

Le Premier ministre, le 15 décembre dernier, tentait de nous convaincre qu'avec le GATT « il n'y aura plus d'affrontement sans règle ». Mais le maître mot de sa politique, depuis un an, n'est-il pas précisément la déréglementation ? La retraite à soixante ans, la semaine de travail de trente-neuf heures, la protection sociale, les entreprises nationales, l'école laïque sont autant de règles qui « bloquent » la société, en fait qui empêchent le profil capitaliste d'imposer sa loi.

La mise en œuvre du cycle de l'Uruguay ne pourrait qu'encourager des mesures mettant en cause les droits du travail. Le SMIC-jeunes et le GATT relèvent de la même logique. La politique ultralibérale du Gouvernement et de la droite trouve son prolongement logique dans le GATT.

Comment expliquer autrement la volonté de déréglementer les services publics ? La SNCF, la RATP, EDF-GDF ainsi que la Caisse des dépôts et consignations sont dans la ligne de mire du GATT et de Maastricht.

Les privatisations menées au pas de charge au détriment des intérêts de la nation ouvrent la voie aux délocalisations hors de France.

Comment croire qu'avec le GATT les firmes multinationales créeront des emplois ? Le Gouvernement a versé 85 milliards de fonds publics aux entreprises françaises en un an. L'investissement productif a-t-il augmenté ? Le chômage a-t-il baissé ? Pourquoi en serait-il autrement à l'échelle de la planète ?

Refuser les accords du GATT serait isoler la France, nous dit-on encore. Nous croyons au contraire que ce serait l'occasion de stopper la spirale infernale du libéralisme et son cortège de maux pour donner un signal d'espoir aux peuples et aux pays oubliés par les négociations.

Le choix n'est pas entre protectionnisme et libre-échangeisme comme j'ai cru l'entendre tout à l'heure. Combattre les délocalisations, le dumping social, la privatisation du secteur public, ce n'est pas du tout du protectionnisme.

Comment la France pourrait-elle rester un grand pays exportateur quand les délocalisations se poursuivent, quand son industrie s'en va ?

Aujourd'hui, plus d'un milliard d'hommes, de femmes et d'enfants dans ce monde ne mangent pas à leur faim parce que le système économique ne leur permet pas de développer leur production. Continuer sur cette voie serait criminel ; il faut organiser la production autrement.

Une politique alternative existe en luttant à la fois contre la déflation salariale et l'inflation financière, au plan national, européen et mondial.

Il existe bien des blocages dans la société, un conservatisme qui sclérose les structures économiques ; ils ne viennent pas des jeunes, qui refusent l'innovation exaltante que serait le SMIC-jeunes, mais bien de l'emprise rentaculaire du profit sur l'économie ainsi que des corporatismes financiers.

C'est pourquoi les propositions des communistes ont toute leur pertinence, qu'il s'agisse de la suspension des licenciements économiques, de la revalorisation du SMIC, égal pour tous, ou de la semaine de trente-cinq heures sans réduction de salaire avec 10 p. 100 du temps de travail pour la formation.

Il faut assurer aussi la transparence et le contrôle des fonds publics pour l'emploi et la formation.

Dans l'immédiat, la situation nécessite un collectif budgétaire alimenté par la réduction des avantages fiscaux aux revenus financiers, à l'exportation de capitaux, par un emprunt sur les banques. Ces sommes devraient être consacrées à satisfaire les besoins prioritaires concernant l'école de la République, la santé, le logement, les transports et la ville.

Cela implique aussi un nouveau type d'institutions internationales dans lesquelles la voix des peuples pourrait se faire entendre.

L'acte final de l'Uruguay round prévoit la mise en place d'une nouvelle structure : l'Organisation mondiale du commerce. Ses membres devraient souscrire à tous les résultats de l'Uruguay round sans exception.

Dans le projet d'acte final, l'OMC serait, en réalité, le gendarme du libre-échange.

Il faudrait au contraire une nouvelle et véritable organisation du commerce international.

La première condition serait de démocratiser le processus de négociations en intégrant pleinement les pays en voie de développement, d'éviter la bureaucratie supranationale, en donnant une place aux syndicats. Ce n'est pas en négociant entre grandes puissances que les pays en voie de développement trouveraient des solutions à leurs crises.

La deuxième condition serait d'introduire le social, la finance et la protection de l'environnement dans la négociation pour décourager les pratiques telles que les délocalisations et le dumping social.

La troisième serait de faire respecter la préférence communautaire tout en assurant une nouvelle maîtrise des marchés des matières premières qui garantisse aux pays du Sud une avancée vers l'autosuffisance alimentaire et le progrès social.

Ce que nous propose d'accepter le Gouvernement va à l'encontre de ces orientations. Maastricht, le GATT, la loi quinquennale pour l'emploi et le SMIC-jeunes relèvent de la même logique antisociale. Les députés communistes ne peuvent que s'y opposer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Hoguet, au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.

M. Patrick Hoguet, au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à la veille de la signature de l'acte final de la négociation du cycle de l'Uruguay et des textes qui s'y rattachent, la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur dans ce débat, s'est interrogée sur la réelle portée de cet accord, en notant, certes, ses aspects positifs, mais en ne dissimulant pas pour autant ses insuffisances.

Devant l'accord conclu le 15 décembre 1993, on est en effet animé de sentiments contradictoires. Il y a le soulagement, sans doute, d'avoir pu obtenir, en grande partie grâce à l'efficacité de la diplomatie française, un dispositif incontestablement amélioré par rapport à ce qui s'annonçait quelques mois plus tôt. Ce sentiment, conforté par l'analyse que M. le Premier ministre a faite des acquis de la négociation, a conduit notre assemblée, à l'occasion du vote de confiance, à marquer une approbation globale sur le dossier.

Mais pourquoi cacher que l'inquiétude est également présente lorsque l'on examine plus en détail les termes de cet accord ? On constate en effet qu'il recèle un certain nombre d'imprécisions, qu'il renvoie à des négociations ultérieures la solution des problèmes posés à des secteurs aussi importants que les services financiers ou l'aéronautique, qu'il passe totalement, ou très largement, sous silence des questions aussi essentielles que celle de la clause sociale ou de la clause monétaire. Autant de sujets de préoccupation qui, pour être surmontés, nécessitent et nécessiteront, monsieur le ministre, toute la vigilance et toute la détermination du Gouvernement.

C'est dire que si la signature qui sera apposée par la France à Marrakech marque la fin d'une longue étape de négociation, elle ne signifie nullement la fin du combat que la France et l'Union européenne doivent continuer de mener pour la mise en place de règles équitables régissant les échanges internationaux et pour leur application effective par tous les partenaires, et notamment les plus puissants d'entre eux. C'est à cette condition et à cette condition seulement que notre pays, confronté au problème d'emploi que l'on sait, pourra supporter et, mieux encore, tirer parti de l'avancée réalisée en matière de libéralisation du commerce mondial.

Je me propose d'abord, mes chers collègues, de n'évoquer que brièvement les acquis de cette négociation. Non pas que je les sous-estime mais parce que vous les avez, monsieur le ministre, vous-même clairement rappelés. Aucun de ces acquis ne produira cependant ses effets positifs escomptés par je ne sais quel automatisme. Il faudra donc, pour chacun d'entre eux, veiller à ce qu'il développe ses virtualités et ne soit pas contrecarré ou dévoyé par rapport à la volonté exprimée par les négociateurs.

C'est le cas pour l'avancée essentielle que constitue la création de l'Organisation mondiale du commerce, chargée de régir le commerce international, de veiller au respect des règles multilatérales et de les adapter lorsque l'évolution des conditions de l'économie mondiale le justifiera.

C'est le cas également de l'instauration d'un mécanisme quasi juridictionnel de règlement des différends permettant de mettre fin à des pratiques unilatérales de traitement des conflits. Mais il faudra veiller aussi pour cela à ce que les Etats-unis modifient, conformément à l'article V, paragraphe 4, de l'accord, leur législation commerciale, et notamment leur « section 301 », souvent évoquée cet après-midi, qu'ils menacent de brandir encore. A défaut, l'Union européenne ne devrait-elle pas se doter de moyens identiques? M. de Lipkowski a fait sur ce point les propositions nécessaires.

Autre percée importante : l'accord concernant la protection de la propriété intellectuelle dont la recherche et l'innovation françaises pourront tirer un avantage tout particulier. Encore faudra-t-il s'assurer que les sanctions prévues en cas de manquement à ces règles soient effectivement appliquées.

Au chapitre des services, notons l'exclusion de fait de l'audiovisuel du champ des offres communautaires de libéralisation, ce qui va permettre à notre pays et à l'Union européenne de prendre des mesures en vue de développer ce secteur culturel essentiel. Mais soyons attentifs à ce que les procédures de règlement multilatéral des différends qui s'appliquent aussi à ce secteur, soient scrupuleusement respectées s'il advenait que les Etats-Unis, pourtant déjà largement dominants, aient des velléités de contrecarrer ce développement.

Soulignons enfin - et ce n'est pas le moindre résultat de cette négociation - l'amélioration significative par rapport à l'inacceptable pré-accord de Blair House. Les concessions obtenues permettent en effet de limiter l'impact des mécanismes de libre échange introduits par cet accord. Parallèlement, l'Union européenne a obtenu que soient reconnus par ses partenaires les mécanismes de la politique agricole commune et a préservé pour l'essentiel la préférence communautaire et les politiques de soutien aux revenus de producteurs. Mais votre devoir de vigilance devra, là encore, s'exercer tout particulièrement pour ce qui est de l'application de ce dispositif, afin que soient donnés à nos agriculteurs les moyens de défense légitime - je pense en particulier à la clause de sauvegarde - et les possibilités d'accroître leur compétitivité par l'allègement des charges et des contraintes qui pèsent sur leurs exploitations. Nous reviendrons sur ce dernier point dans le cadre d'un autre débat.

Ainsi, c'est parce que ces conditions d'échange loyales et contrôlées dans le cadre de l'OMC ont pu être mises en place, qu'il devenait possible d'opérer une avancée supplémentaire dans le domaine de la libéralisation du commerce international. C'est un autre acquis de la négociation pour un pays qui est, comme le nôtre, respectivement le deuxième et le quatrième exportateur mondial en matière de services et de marchandises.

La portée de cet acquis indéniable ne doit pas nous cacher les coûts qui seront supportés, pendant une période de transition, par certaines de nos entreprises, et je pense en particulier à celles du secteur textile déjà évoquées cet après-midi. A ce sujet, M. Maurice Ligot, M. Robert Galley et d'autres orateurs interviendront dans la suite de ce débat pour exprimer au Gouvernement nos craintes avec toute la fermeté nécessaire.

Au-delà de ces acquis substantiels, l'accord en discussion recèle de nombreux sujets d'inquiétude qui appellent à redoubler d'effort et de détermination. Cet effort doit d'abord porter sur les domaines pour lesquels les solutions sont restées en suspens.

C'est le cas notamment des services financiers qui sont d'intérêt essentiel pour la France. Aujourd'hui suspendue, la négociation devra reprendre six mois après l'entrée en vigueur de l'Organisation mondiale du commerce. Notre souci majeur devra être alors d'obtenir de la part des pays tiers, et notamment du Japon et d'autres pays du Sud-Est asiatique ou d'Amérique latine, une ouverture significative de leurs propres marchés.

L'Union européenne devra donc déclarer avec force, à Marrakech et par la suite, qu'elle appliquera désormais de façon rigoureuse le principe de réciprocité selon lequel toute ouverture supplémentaire de son marché à un pays tiers sera conditionnée aux facilités d'accès offertes à ses services sur le marché de ce même pays. Pour avoir négligé d'affirmer cette détermination au cours de la négociation, l'Union européenne s'est vu rappeler opportunément à l'ordre par M. Alphandéry, lors du dernier Conseil européen « Economie et finances ».

Il est vrai que, dans ce domaine, l'Union européenne a déjà beaucoup concédé, ainsi qu'en témoigne le nombre d'établissements bancaires étrangers déjà autorisés à exercer sur son territoire. Mais l'angélisme a des limites qui me paraissent, ici, largement atteintes.

L'aéronautique est un autre secteur crucial de notre économie pour lequel on peut regretter qu'il n'ait été possible, le 15 décembre dernier, de n'aboutir qu'à un constat de désaccord. La négociation devra, dès lors, se poursuivre au cours de cette année.

Le problème central qui est posé ici est celui du déséquilibre existant, au regard des règles internationales, entre les constructeurs européens, qui ont recours au système aisément quantifiable des aides directes octroyées sous forme de prêts ou avances remboursables, et les constructeurs américains, qui bénéficient, pour leur part, d'aides indirectes provenant des retombées de programmes publics de recherche développement tels que ceux de la NASA ou de l'armée américaine. Ceux-ci, par leur nature même, sont difficilement identifiables et encore plus difficilement chiffrables. Les Etats de l'Union européenne, sur ce plan, sont et restent victimes de leur transparence!

La négociation doit donc reprendre et être conclue, comme les Etats-Unis s'y étaient engagés, avant la fin de 1994. Le *statu quo* est en effet inacceptable. La formule à faire prévaloir devra conduire à l'adoption de disciplines équilibrées en matière de subventions et à la définition d'un code spécifique à l'aéronautique civile.

Monsieur le ministre, il ne sera pas possible de transiger sur ce dossier. Les conséquences de la négociation concernant ce secteur sont trop importantes en matière économique et d'emploi pour que le Gouvernement ne fasse pas preuve auprès de Bruxelles d'abord, auprès de Genève et de Washington ensuite, de la plus grande fermeté.

J'en viens à une autre série de préoccupations exprimées par la délégation, celle qui concerne les deux principales lacunes de cet accord : je veux parler de l'absence de clause sociale et de l'insuffisance de la clause monétaire.

La nécessité de l'inclusion d'une clause sociale dans les accords de commerce devra, aussi, faire l'objet d'une discussion approfondie à Marrakech. La délégation a exprimé à ce sujet la volonté que l'on ne se limite pas à de vagues déclarations d'intention ou à des prises de posi-

tions unilatérales émanant de tel ou tel pays participant. Elle demande donc que cette question figure explicitement dans le programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce, que la conférence de Marrakech devra approuver,...

Mme Nicole Catala. Absolument !

M. Patrick Hoguet. ... avec indication d'un calendrier fixant le délai à l'issue duquel des conclusions devront être tirées. Il pourrait s'agir de la première conférence ministérielle suivant la mise en vigueur de l'Organisation mondiale du commerce.

Sans aucun doute cette question comporte-t-elle tous les ingrédients d'un malentendu majeur avec les pays en voie de développement concernés qui ne voudront voir là, dans un premier temps au moins, qu'une volonté de nos pays d'instaurer, par ce biais, un protectionnisme déguisé.

Il conviendra donc de faire à ce sujet œuvre pédagogique.

Ainsi que la délégation l'avait souligné dans son rapport de novembre dernier, il faut en effet distinguer entre ce qui ressort d'un avantage comparatif légitime dont les pays de développement ne sauraient être privés - c'est le cas en particulier des niveaux de salaires correspondant à leur état de développement - et ce qui a trait aux normes minimales applicables aux droits du citoyen au travail. Il s'agit, en l'espèce, du travail des enfants, du travail forcé, du droit des travailleurs à s'organiser collectivement : autant de points qui font d'ailleurs l'objet de recommandations multiples de la part de l'Organisation internationale du travail, hélas ! restées de peu d'effet.

Si l'accord du 15 décembre 1993 a fait l'impasse sur les problèmes du *dumping* social, il n'en est pas tout à fait de même, au moins dans les termes, s'agissant de la nécessaire prise en compte dans l'organisation des échanges mondiaux des effets des désordres monétaires, dont l'ampleur peut annihiler, voire inverser les résultats des concessions tarifaires durement acquises.

Ce point a été évoqué par plusieurs orateurs. Je ne vais pas y insister. Je voudrais simplement indiquer que la réflexion sur ce plan devra se poursuivre activement pour déterminer le rôle que devra jouer désormais la future Organisation mondiale du commerce par rapport aux instances issues de Bretton Woods afin que les préoccupations monétaires et financières et les préoccupations commerciales puissent être à l'avenir traitées de pair.

Avant de conclure, permettez-moi, monsieur le président, d'utiliser les quelques minutes qui me restent pour évoquer un problème juridique important : celui de la nature des accords du cycle de l'Uruguay.

S'agit-il d'accords relevant de la compétence communautaire exclusive, comme le pense la Commission européenne, ou s'agit-il d'accords mixtes répondant, pour partie, à des compétences communautaires et, pour partie, à des compétences nationales ? Ce débat sur le caractère mixte ou non de l'acte final est important, car il risque d'avoir, selon la conclusion à laquelle il aboutira, des implications institutionnelles, nationales ou communautaires, difficilement acceptables.

S'il s'agit d'un accord mixte, il conviendra à l'évidence de procéder à une ratification parlementaire nationale.

Par contre, si cet accord était reconnu comme relevant de la compétence communautaire exclusive, la logique de la Commission pourrait conduire à considérer que seule serait nécessaire pour le rendre opérant une procédure d'approbation par le Conseil de l'Union européenne, après avis conforme du Parlement européen. Le Parlement fran-

çais serait alors conduit à ne se prononcer qu'au titre de la procédure de l'article 88-4 de la Constitution, hypothèse totalement inacceptable !

Cette question est également importante dans la mesure où elle est susceptible d'avoir pour conséquence de modifier sensiblement, pour l'avenir, le champ des compétences respectives de l'Union européenne et de ses Etats membres.

Mme Nicole Catala. C'est un point crucial !

M. Patrick Hoguet. L'interprétation de la Commission européenne repose en particulier sur la jurisprudence de la Cour, qui considère que toute question relevant, au plan interne, de la compétence communautaire tombe, par ce fait même, dans la compétence communautaire pour ce qui est des relations avec les pays tiers. On ne risque-t-on pas, si l'on renonçait cette thèse, d'être obligé alors d'admettre que l'inverse est également vrai, ce qui nous conduirait à un dessaisissement implicite de nos compétences nationales essentielles ?

A cette thèse judiciaire de la Commission s'oppose celle d'une majorité d'Etats membres, dont la France, selon laquelle plusieurs des matières de l'accord final - celles concernant, par exemple, les prestations de services, certains aspects des droits de propriété intellectuelle, ou encore la création d'une nouvelle organisation internationale et l'adhésion de notre pays à cette dernière - ne sauraient, par le seul biais de leur évocation dans l'Accord final, et de l'application de l'article 113 du traité de Rome, échapper à la compétence nationale et se trouver, *ipso facto*, transférées dans la corbeille communautaire.

Face à ces incertitudes juridiques, la Commission a pris l'option de consulter la Cour de justice des Communautés européennes pour qu'elle donne son avis, qui n'aura cependant nul effet contraignant.

Ne faudrait-il pas, dès lors, pour que le Gouvernement puisse disposer de son côté d'un avis autorisé lorsque le débat devra être tranché par les instances politiques de la Communauté consulter le Conseil d'Etat afin qu'il analyse pour sa part ce qui est du ressort du droit français et ce qui ne l'est plus ?

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les Communautés européennes. Absolument !

M. Patrick Hoguet. J'en viens, enfin, à ma conclusion.

Le débat d'aujourd'hui, qui n'est pas sanctionné par un vote, vous permet, monsieur le ministre, de recueillir auprès de la représentation nationale les réactions positives et les critiques constructives qu'appellent de sa part les résultats de la négociation du cycle de l'Uruguay. Nous comptons sur la volonté du Gouvernement pour faire en sorte que les préoccupations exprimées soient prises en compte le plus largement possible.

Le Parlement devra, dans les mois qui viennent, débattre de nouveau et voter sur les accords du cycle d'Uruguay, très probablement au titre de la procédure prévue par l'article 88-4 de la Constitution et, bien sûr, dans le cadre d'un projet de loi de ratification. Notre assemblée ne manquera pas, à ces occasions, d'apprécier les avancées supplémentaires que le Gouvernement aura pu obtenir sur tous les points que j'ai évoqués. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

4

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a décidé de se saisir pour avis du projet de loi relatif à l'amélioration de la participation des salariés dans l'entreprise (n° 1007).

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les conclusions du cycle de l'Uruguay avant la réunion de Marrakech.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*